

Bureau de dépôt : 7000 Mons.
Graphisme : Romain Biltresse.
Editeur responsable : Didier Donfut,
Rédacteur en chef : Daniel Sclavon.



P915730



PB-PP | B-
BELGIE(N) - BELGIQUE



Maison de la Laïcité
de Frameries

37

LE LIEN

TRIMESTRIEL DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ DE FRAMERIES ASBL | JANVIER - FÉVRIER - MARS 2020



PRÉSIDENT, ÉDITEUR RESPONSABLE DU PÉRIODIQUE « LE LIEN » : André Ceuterick
RÉDACTEUR EN CHEF DU PÉRIODIQUE « LE LIEN » : Daniel Sclavon
GRAPHISME : Dropix Studio (dropixstudio@gmail.com)

Dossier préparé par [Katty Pirmez](#), [André Ceuterick](#) et [Daniel Sclavon](#).
Les articles signés engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

Les instances décisionnelles de l'asbl Maison de la Laïcité de Frameries m'ont confié la présidence de leur association à partir de ce 1er janvier 2020.

Je mesure l'importance de cette charge que Didier Donfut a assumée ces dernières années avec beaucoup d'enthousiasme, d'« inventivité » et de détermination, animé par le souci constant d'exposer les valeurs fondamentales de la laïcité, non seulement par le biais d'activités de grande qualité, mais aussi par l'instauration d'un dialogue permanent avec les citoyens, à quelque niveau que ce soit, et sans a priori quant aux orientations politiques, philosophiques et culturelles.

Cette démarche sera toujours, bien évidemment, le fil conducteur de l'action de notre Maison de la Laïcité qui s'affirme comme un lieu ouvert, accessible à tous,

espace privilégié d'échanges, de réflexions et de rencontres en toute liberté d'expression et de pensée.

Pendant ce premier trimestre 2020, nous nous emploierons à (mieux) connaître la communauté LGBTI, lisez « lesbienne, gay, bisexuel, transgenre (transidentitaire), queer, intersexué, un sigle certes un peu « rébarbatif » mais qui rassemble sous son drapeau « arc-en-ciel », les personnes qui ne se définissent pas comme hétérosexuelles. Une « minorité » dont nous pourrions appréhender les problèmes spécifiques, une communauté « autre » qui peine à trouver sa place dans une société de plus en plus encline au repli sur soi, à l'égoïsme, au particularisme « formaté » et donc à l'ignorance bien-pensante voire au refus délibéré de « l'autre ».

LE MOT DU

A partir de là, il sera donc question du rapport à l'autre, de la compréhension de l'autre, du respect de l'autre que nous pourrions éprouver à travers une conférence, un témoignage, la projection d'un film, quelques scènes de spectacle, des animations informatives.

Nous vous convions dès lors à d'enrichissantes rencontres avec des personnes qui vivent différemment leurs rapports au corps, au couple, à l'enfant, au monde, en nous conduisant à un partage d'expériences de vie qui éclairera notre résolution du « bien vivre ensemble ».

André CEUTERICK



PRÉSIDENT

SOMMAIRE

EN PRÉAMBULE	8
LGBTQIA+, QUÉSACO ?	10
LA LONGUE MARCHÉ DE LA RECONNAISSANCE	26
À LIRE. D'IL À ELLE : UNE « TRANSITION » EXEMPLAIRE ?	52
À VOIR. MYA BOLLAERS, JEUNE FEMME TRANSGENRE, HÉROÏNE DE CINÉMA	56
AU-DELÀ DE LA BINARITÉ DES GENRES	62
DROITS DES LGBTI	68
D'OÙ VIENT LE REGARD MORAL SUR LA SEXUALITÉ ?	76
CONFÉRENCE-DÉBAT 25/10/19 - GALERIE PHOTOS	78

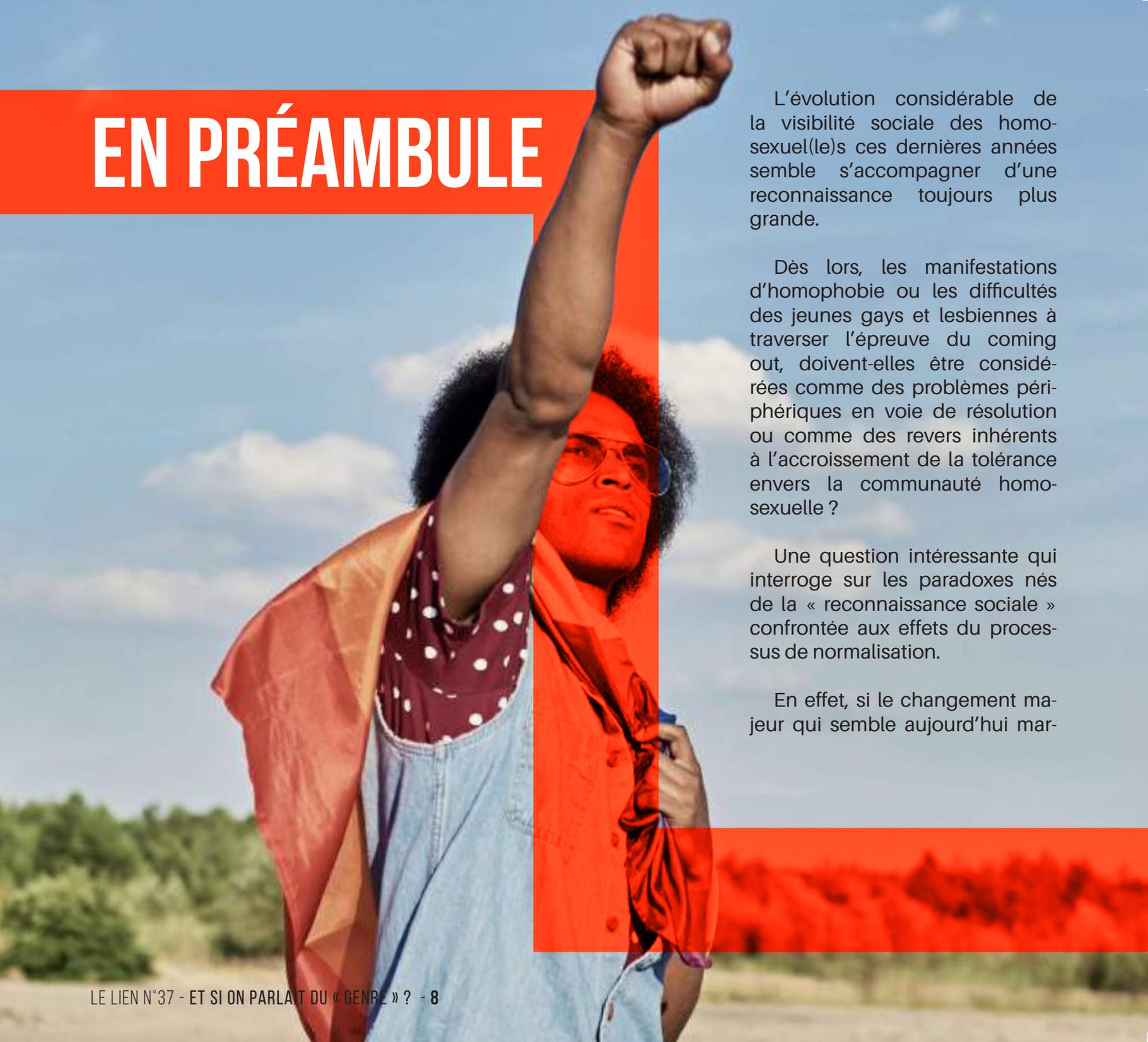


CHÈRES AMIES, CHERS AMIS,

SI VOUS PARTAGEZ NOS CONVICTIONS LAÏQUES ET SI VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR NOTRE ACTION,
N'OUBLIEZ PAS DE RENOUELER VOTRE **COTISATION PERSONNELLE 2020** EN VERSANT
LE MONTANT DE **10€** AU COMPTE **BE23 0682 2267 9691** DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ DE FRAMERIES
AVEC EN COMMUNICATION : **COT20 - NOM, PRÉNOM, ADRESSE.**

MERCI !

EN PRÉAMBULE

A photograph of a person with a raised fist, wearing a rainbow flag and a polka-dot scarf, set against a blue sky with clouds. The image is partially overlaid with a red vertical bar on the right side.

L'évolution considérable de la visibilité sociale des homosexuel(le)s ces dernières années semble s'accompagner d'une reconnaissance toujours plus grande.

Dès lors, les manifestations d'homophobie ou les difficultés des jeunes gays et lesbiennes à traverser l'épreuve du coming out, doivent-elles être considérées comme des problèmes périphériques en voie de résolution ou comme des revers inhérents à l'accroissement de la tolérance envers la communauté homosexuelle ?

Une question intéressante qui interroge sur les paradoxes nés de la « reconnaissance sociale » confrontée aux effets du processus de normalisation.

En effet, si le changement majeur qui semble aujourd'hui mar-

quer la vie des homosexuel(le)s, est celui qu'ils (elles) connaissent dans leur vie quotidienne de l'homosexualité, moins cachée qu'autrefois, grâce à un élargissement des champs de tranquillité et un système de tolérance, qui ne suppose ni répression, ni cependant acceptation totale, le tableau est loin d'être idyllique.

En effet, si les avancées récentes de la tolérance envers les gays et les lesbiennes sont incontestables, il n'en demeure pas moins un fond de résistance, qui s'exprime, tous les jours, à travers une homophobie ordinaire mais aussi, par exemple, par les réticences à l'égard du fait que les homosexuel(le)s puissent se comporter publiquement comme des hétérosexuel(le)s.

Il est d'ailleurs symptomatique de constater que, face à cette situation, les jeunes qui se

découvrent homosexuel(le)s traversent un processus toujours identique d'épreuves et de souffrances.

Ce qui explique d'ailleurs qu'en dépit des évolutions légales ou sociales, qui sont censées renforcer la place des homosexuel(le)s dans la société, on continue à assister à un engagement massif des gays et des lesbiennes dans des associations qui fleurissent de par le monde, c'est-à-dire à une communautarisation, sorte de repli sur soi, accrue des homosexuel(le)s.

Se pose alors une nouvelle interrogation, fondamentale celle-là, selon laquelle si l'on veut en finir avec l'homophobie et permettre aux homosexuel(le)s d'accéder à la pleine reconnaissance sociale, c'est ni plus ni moins l'ordre hétérosexuel dominant lui-même qu'il faudrait remettre en question, quitte à le remplacer.

D'où, pour ce faire, l'évidente actualité de l'appel à la créativité de Michel Foucault qui soulignait la nécessité de « s'acharner à être gay »...

C'est pourquoi toutes ces questions nous ont poussés à aborder la problématique LGBTQIA+ de la manière la plus large et la plus objective possible au cours du 1er trimestre 2020.

En effet, nous pensons que l'éducation et son corollaire, l'information, sont la contrainte nécessaire de la liberté.

Bonne lecture.

DANIEL SCLAVON, RÉDACTEUR DU LIEN



LGBTQIA+, QUÉSACO ?

Le sigle désignant des personnes, qui ne sont pas hétérosexuelles n'en finit plus de s'étendre. Mais à quoi correspondent toutes ses lettres ?

En effet, si le commun des mortels comprend assez aisément qu'une femme qui aime les femmes, est une lesbienne et qu'un homme qui aime les hommes est un gay, comment qualifie-t-on un homme né femme et qui aime les femmes ou une personne qui ne se définit ni comme homme, ni comme femme ou encore une personne qui n'a aucune sexualité, et ainsi de suite ?

Toutes ces catégories de personnes, qui peuvent par ailleurs avoir des revendications dif-

férentes, sont souvent regroupées sous le sigle, reconnaissons-le, quelque peu barbare LGBTQIA+.

En fait, pour faire simple disons que, sous ce sigle sont regroupées des identités qui ont au moins un point commun, à savoir qu'elles ne correspondent pas à la sexualité majoritaire dans laquelle un homme (né homme) a un rapport avec une femme (née femme).



Examinons cependant la signification précise des différentes lettres de ce sigle.

I 1. L COMME LESBIENNE.

Une lesbienne est une femme, qui est attirée sentimentalement ou sexuellement par une autre femme, c'est-à-dire une femme homosexuelle.



“IN THE DAYS OF SAPPHO”, DU PEINTRE ANGLAIS JOHN WILLIAM GODWARD, 1904.

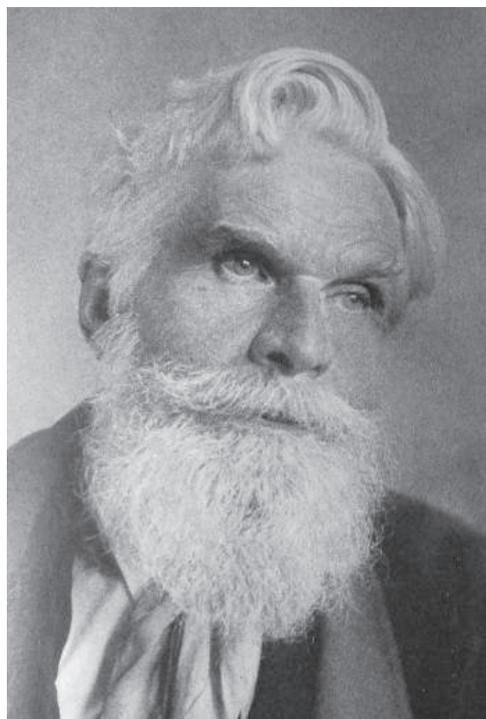
Le « lesbianisme » est parfois aussi appelé « saphisme » car le nom est dérivé de celui de l'île grecque de Lesbos, terre natale

DANIEL SCLAVON, RÉDACTEUR DU LIEN

de la poétesse Sappho, laquelle, dans les rares poèmes qui nous sont parvenus, insistait beaucoup sur la beauté des femmes et proclamait son amour des jeunes filles.

Toutefois, si l'homosexualité féminine apparaît dans de nombreuses cultures, en Occident, ce n'est qu'à la fin du 18ème siècle, que les sexologues qualifient de lesbianisme la sexualité entre personnes de sexe féminin, le terme de « lesbienne » étant utilisé pour la toute première fois en 1890, dans un dictionnaire médical.

Au début du 20ème siècle, l'Allemand Richard von Krafft-Ebing et le Britannique Havelock Ellis, deux médecins dont les travaux vont durablement marquer les études scientifiques portant sur ce sujet, sont les premiers à avoir étudié l'homosexualité féminine, qu'ils assimilent à une forme de démence.



**HAVELOCK ELLIS (1859-1939),
UN DES FONDATEURS DE LA SEXOLOGIE.**

Dès lors, le réflexe de médicalisation du statut de l'homosexualité et sa stigmatisation progressive au sein de la société

vont permettre le développement d'une communauté de mœurs consciente et la naissance d'une identité sous-culturelle.

Alors que durant la Belle Epoque, certaines femmes homosexuelles, comme la professeure Jeannette Marks ou la romancière américaine Djuna Barnes, refusent de se dépeindre comme lesbiennes par peur de provoquer un clivage social défavorisant pour elles, d'autres femmes, comme les écrivaines Colette, Gertrude Stein ou Radclyffe Hall, embrassent la distinction et utilisent leur « différence » pour se démarquer intellectuellement des femmes hétérosexuelles et des hommes homosexuels.



**COLETTE
(1873-1954)**

LA PROSPÈRE COMMUNAUTÉ LESBIENNE
DE BERLIN DES ANNÉES 1920 PUBLIA
CE MAGAZINE ENTRE 1924 ET 1933.

Erscheint 14tägig Montags

4. Jahrgang - Nummer 10
14. Mai 1928

20 Pf.

Die Freundin

Offizielles Publikationsorgan
des „Bundes für Menschenrecht, e. V.“, Berlin.
(Das ideale Freundschaftsblatt)
Halbmonatschrift für Aufklärung über ideale Frauenfreundschaft

Aus dem Inhalt:

Die homosexuelle
Frau und die
Reichstagswahl

✱

Was ist
Schund und Schmutz?

✱

Rauchende Frauen

✱

Der Klub der



Sous la République de Weimar, le Berlin décadent devient rapidement un des hauts-lieux de la culture homosexuelle, avec notamment plus de 500 cabarets et un grand nombre d'établissements pour homosexuels masculins,

lesbiennes et travestis et l'on y édite des guides et des magazines de la vie nocturne, comme Die Freundin (La Petite Amie) ou Garçonne, qui leur sont spécifiquement dédiés.

Aux Etats-Unis, les années vingt sont marquées par la revendication sexuelle, non dénuée de provocation et de dangers, des lesbiennes en construction, et l'expérimentation sexuelle se répand dans les villes à la vie nocturne omniprésente, comme New York, où les résidentes afro-américaines d'Harlem, ont de fréquentes relations lesbiennes, célébrées par les artistes de blues, comme Ma Rainey, Bessie Smith, Ethel Waters ou Gladys Bentley, qui chantent leurs aventures avec des femmes.

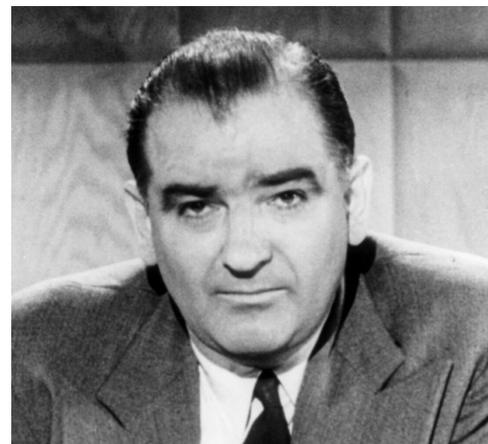


BESSIE SMITH (1894-1937).

Avec les années trente et la montée du nazisme en Allemagne, la sous-culture homosexuelle disparaît en Allemagne, alors qu'aux Etats-Unis, la crise de 1929 oblige les lesbiennes, en quête de l'indépendance économique indispensable pour affirmer leur existence sociale et leur visibilité, à se marier, déjouant de nombreuses apparences, et que l'homosexualité, évoquée désormais de manière allusive ou codée, redevient tabou, l'autocensure étant alors largement pratiquée.

Durant la seconde guerre mondiale, l'expérience dans le monde du travail, où elles participent à l'effort de productivité, et dans l'armée, au sein de laquelle les lesbiennes sont recrutées mais subissent cependant un climat de suspicion, symbolisé par le blue ticket, va procurer aux femmes des possibilités sociales et économiques qui vont leur permettre de construire la sous-culture lesbienne.

Après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis reviennent à une politique protectionniste, couplée à un conservatisme social et politique généralisé et, dans le contexte politique tendu du macarthysme, l'homosexualité est définie comme une perturbation pathologique et comme une maladie curable par la communauté médicale et le grand public.



**JOSEPH MCCARTHY (1908-1957),
SÉNATEUR RÉPUBLICAIN US,
INITIATEUR DE LA « CHASSE AUX SORCIÈRES ».**

Alors que l'Australie et le Canada bannissent l'homosexualité dans les services publics et que le lesbianisme devient illégal au Royaume-Uni, aux USA, en réaction à ce harcèlement, Del Martin et Phyllis Lyon, deux grandes figures de la cause gaie et féministe, décident d'ouvrir, dès 1955 à San Francisco, leurs salons à la première organisation dédiée aux lesbiennes, la DoB ou Daughters of Bilitis, qui édite le magazine *The Ladder*, qui se traduit littéralement par « l'échelle », mais que l'on peut interpréter dans l'expression « up the ladder » comme « montée en puissance ». Quant aux lesbiennes britanniques, elles éditent en 1964 la publication *Arena Three*.

L'après-guerre voit naître un extraordinaire essor économique aux États-Unis, l'explosion du plein emploi, l'individualisation accrue des comportements de consommation et la montée d'un



nouvel hédonisme.

Ces changements s'étendent progressivement à l'ensemble de la société, rendant possible des actions amorcées pendant la guerre et désormais facilitées par l'évolution mondiale des droits des femmes à disposer d'elles-

mêmes, notamment de leur corps et, enfin d'asseoir progressivement au sein de la société industrielle une image moins transgressive, plus normalisée, des femmes homosexuelles.

Les mentalités encore rigides dans le climat des années 1950 et 1960 aux États-Unis provoquent l'émergence du mouvement du féminisme lesbien, pour qui « le bien-être des femmes constitue sa priorité sociale et politique. »

Si, dans les années 1980-2000, l'arrivée du sida propulse la sexualité comme objet d'étude, à part entière, des sciences sociales, c'est au tournant des années 2000 que, le processus de normalisation de la maladie se poursuivant, les travaux sur l'homosexualité commencent à s'émanciper de l'épidémie, répondant aux recherches menées depuis plusieurs années déjà dans le monde anglo-saxon.

Mais c'est le 28 janvier 1999, qu'intervient, sur le Vieux Conti-

ment, une avancée majeure dans la communauté lesbienne, lorsqu'Amélie Mauresmo, championne française de tennis, embrasse, lors de l'Open d'Australie, sa compagne, Sylvie Bourdon devant les caméras du monde entier.



Un choix que la jeune femme de 19 ans a fait de façon instinctive et qui a déclenché un véritable raz-de-marée médiatique dans un monde sportif encore très

homophobe à l'époque.

Sur le moment, Amélie Mauresmo ne réalise pas qu'en faisant son coming-out si jeune, elle va aider des milliers d'hommes et de femmes à assumer leurs préférences sexuelles.

Si les communautés homosexuelles ont célébré par un concert de louanges cet important événement, il n'en reste pas moins vrai qu'Amélie a dû se confronter à la dure réalité du terrain où les injures ont rapidement remplacé les compliments.

Un pas fait dans la bonne direction en matière de libération de la parole des lesbiennes, mais qui vient, pratiquement 20 ans (1981) après la voie ouverte par deux autres très grandes championnes américaines, Martina Navratilova, alors âgée de 24 ans, qui avait notamment entretenu une relation avec l'écrivaine Rita Mae Brown, et Billie Jean King, 37 ans, figure de proue du féminisme alors ma-

**MARTINA NAVRATILOVA
ET BILLIE JEAN KING.**

riée à Larry King, et dont la relation secrète avec Marilyn Barnett datait du début des années 70.

Bien que bousculées sur le plan de leur vie privée, elles ont été immédiatement punies sur le plan professionnel en perdant des centaines de milliers de dollars de contrats avec des marques qui, soudain, ne voulaient plus communiquer sur elles, mais ont tenu bravement le cap, devenant toutes les deux des militantes et des icônes du mouvement LGTB.

Le tennis féminin, sport n°1 pour les femmes, discipline pourtant conservatrice sous bien des aspects, a été, il est vrai et contrairement au tennis masculin, à la pointe de l'avant-garde du combat homosexuel, certaines championnes continuant de ne pas se cacher vraiment sans faire pour autant de coming out fracassant.

Aujourd'hui, à 40 ans, Mauresmo, mère de deux enfants, s'est engagée au côté d'Emmanuel



**LA CHANTEUSE FRANÇAISE CATHERINE LARA
ET L'ACTRICE AMÉRICAINE JODIE FOSTER.**

Macron pour l'autorisation de la procréation médicalement assistée, PMA, en France, expliquant toute l'importance de donner aux femmes le choix de devenir mère si elles le souhaitent et ce, quelle que soit leur orientation sexuelle.

La Française n'est, aujourd'hui, qu'une, parmi les millions de lesbiennes recensées dans le monde, dont les plus connues sont présentes dans le monde du spectacle, des arts, de la littérature, du sport ou encore de la mode, comme Catherine Lara, Muriel Robin, Samantha Fox, Jodie Foster, ...

COUPLE GAY À BERLIN EN 2006.



I 2. G COMME GAY.

Un gay est un homme homosexuel, c'est-à-dire qui a une attitude amoureuse ou sexuelle exclusivement pour des hommes, du point de vue du sexe ou du genre.

Le mot « gay », qui vient du vieux français « gai », a comme sens premier la signification de « joyeux », « sans souci », et le mot est très couramment utilisé, dès le 17^{ème} siècle, pour désigner ce qui a trait aux distractions et plaisirs immoraux, avant d'être associé au 19^{ème} siècle à la prostitution.

Toutefois, le terme ne commence à être utilisé en référence aux relations entre personnes de même sexe qu'à partir de 1947 et se popularise à partir des années 1950.

Si, dans les années 1950, la signification originelle du mot -

joyeux- continue à être utilisée dans la culture populaire, comme notamment dans le hit du groupe pop des Herman's Hermits, « No Milk Today », qui proclame « No milk today, it wasn't always so / The company was gay, we'd turn night into day », le nouveau sens du mot « gay » est néanmoins suffisamment



**WEST SIDE STORY, DRAME LYRIQUE AMÉRICAIN DE LEONARD BERNSTEIN
CRÉÉ À LONDRES LE 12 DÉCEMBRE 1958.**

bien connu pour être utilisé en 1961, dans la chanson « I Feel Pretty » de la comédie musicale « West Side Story », qui dit : « I feel pretty and witty and gay », conduisant même, dans certaines versions, à modifier, par souci de convenance sociale, le texte en remplaçant « gay » par « bright »...

De manière plus générale, beaucoup considèrent, aujourd'hui, que le terme gay concerne une question d'identité personnelle, alors que le terme homosexuel fait référence à l'orientation sexuelle. Reste que dans le langage cou-

rant, le terme « gay », lorsqu'il est associé à une attitude moqueuse, est considéré péjoratif et assimilé par certains à de l'homophobie.

I 3. B COMME BI.

On définit couramment la bisexualité comme le fait d'être attiré par ou d'éprouver des sentiments amoureux pour des personnes

des deux sexes. Ainsi un homme bisexuel sera attiré par les femmes comme par les hommes et une femme bisexuelle par les hommes comme par les femmes.

Si le mot bisexualité n'a été forgé qu'au début du 20ème siècle, son histoire est bien plus ancienne. Ce n'est pourtant qu'à partir des années 1980, qu'aux Etats-Unis, des pionniers, comme l'écrivaine Lani

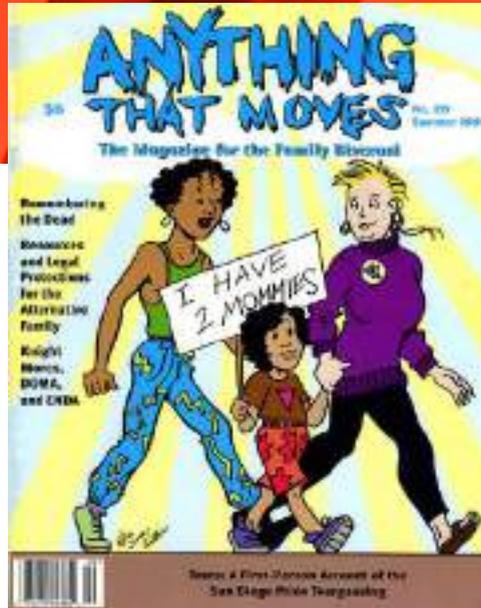


**FRANÇOIS VINCENTELLI JOUE DANS « J'AI 2 AMOURS »,
UNE MINI-SÉRIE SUR LA BISEXUALITÉ, PROPOSÉE PAR ARTE.**

« ANYTHING THAT MOVES », MAGAZINE
PUBLIÉ AUX ÉTATS-UNIS DE 1990 À 2002.

Ka'ahumanu, commencent à faire leur coming out bisexuel public, notamment dans une revue homosexuelle de San Francisco, et deviennent ainsi les porte-paroles des revendications bisexuelles.

Et, en 1987, un groupe de militants bisexuels fonde le « North American Bisexual Network » et plusieurs autres associations de bisexuels fleurissent également dans tout le pays début des années 1990, s'appuyant sur le magazine « Anything That Moves » (« Tout ce qui bouge »), qui contribue à lutter contre la biphobie, en reprenant ironiquement le cliché biphobe selon lequel les bisexuels « sautent sur tout ce qui bouge ».



Dans la foulée, une communauté bisexuelle active émerge en Grande-Bretagne au cours des années 1980-1990 et en France, la première association nationale de bisexuels, Bi'Cause, est créée en 1997 à Paris.

Aujourd'hui, la culture populaire célèbre la bisexualité à travers de nombreuses œuvres cinématographiques, comme Basic Instinct (1992) ou La Vie d'Adèle (2013), littéraires, Une Education libertine (2008), Prix Goncourt du Premier roman, musicales, I Kissed a Girl, de Katy Perry ou Poker Face de Lady Gaga (2008) ou dans de nombreuses séries télé-

visées, Desperate Housewives, Glee, Grey's Anatomy, House of Cards, Plus Belle la Vie, etc.

I 4. T COMME TRANS.

Une personne née homme ou née femme et qui ne se sent pas appartenir à ce genre. « Le terme transsexuel-le est parfois utilisé pour désigner plus spécifiquement les personnes trans opéré-e-s. Les personnes non-opéré-e-s peuvent être appelé-e-s transgenres. Pour éviter d'instaurer une hiérarchie, on préférera le terme personnes trans, qui permet d'inclure la multiplicité des parcours et des identités », détaille l'AJL, Association des journalistes lesbiennes, gays, bi•e•s et trans, dans son « kit à l'usage des rédactions ».



I 5. Q COMME QUEER.

Queer, mot anglais signifiant « étrange », « peu commun », « bizarre » ou « tordu », est utilisé pour désigner l'ensemble des minorités sexuelles et de genres : personnes non-conformes aux normes de genres, non-monoamoureuses, non-dyadiques, transgenres.

Le mot avait été utilisé comme titre pour le roman partiellement autobiographique de William S. Burroughs, écrit en 1953 mais qui ne sera publié qu'en 1985, dans lequel il parlait de son homosexualité.

Il convoque l'extravagance, le hors-norme, et a longtemps été une injure homophobe avant que les militants américains du mouvement homosexuel, au début des années 1990, ne s'approprient ce terme pour se désigner eux-mêmes, et lui attribuent une connotation positive.



**DAVID BOWIE (1947-2016) ET
WILLIAM S. BURROUGHS (1914-1997).**

Si, depuis les années 2000, les mots allosexuel et altersexuel constituent des traductions en français, couramment utilisées au Canada, leur usage est très rare chez nous et, en France, on continue à décerner la Queer Palm dans

LAVERN COX, ACTRICE AMÉRICAINE, RÉVÉLÉE AU GRAND PUBLIC PAR SON RÔLE DANS LA SÉRIE AMÉRICAINE DE 91 ÉPISODES, ORANGE IS THE NEW BLACK, DIFFUSÉE DE JUILLET 2013 À JUILLET 2019.

le cadre du festival de Cannes à « un film pour son traitement des thématiques altersexuelles ».

Sous la plume de Teresa de Lauretis, docteure en langues et littératures modernes de l'Université Bocconi de Milan et professeur à l'université de Santa Cruz, théoricienne majeure de la théorie queer, ce regroupement propose une nécessaire complémentarité au féminisme matérialiste : définir et construire une alternative crédible au patriarcat hétéronormatif et cisnormatif, à savoir un espace à la fois conceptuel et politique aux genres et aux sexualités décatégorisées permettant la déconstruction de l'ordre en place.

Dans une approche quelque peu différente, Camille Paglia, titulaire d'un doctorat de l'université de Yale et professeur de sciences humaines et des médias à l'université de Philadelphie, écrivaine, polémiste et critique sociale américaine d'origine italienne, affirme

qu'il s'agit d'un concept fondamentalement subversif et incluant « toutes personnes refusant des étiquettes » normatives ou s'identifiant autrement que par les identités de genres et sexuelles greffées « par la société ou les institutions psychiatriques à la solde de l'hétéropatriarcat ».

La théorie queer, qui apparaît au sein des études de genre, développées à partir du début des années 1990 aux États-Unis, dans le prolongement des idées de Foucault et Derrida, est une théorie sociologique et philosophique qui postule que la sexualité, mais aussi le genre — masculin, féminin ou autre — d'un individu ne sont pas déterminés exclusivement par son sexe biologique (mâle ou femelle), mais également par son environnement socio-culturel, par son histoire de vie et par ses choix personnels.



CAMILLE ANNA PAGLIA (1947-

Elle s'oppose principalement à l'idée que le genre et l'orientation sexuelle seraient déterminés strictement par la génétique ou la biologie, mais aussi par d'autres facteurs, tel que la symbolique ou l'expérience personnelle, des variances importantes pouvant exister chez ses théoriciens.

Elle critique ainsi une société qui poserait l'hétérosexualité comme un résultat naturel, inné ou encore, comme une obliga-

tion morale, car une telle conception réduirait le genre au seul type sexuel acquis à la naissance.

En fait, la théorie queer veut avant tout sortir du déterminisme social et repenser les identités en dehors des cadres normatifs de la société, considérant le genre comme un fait construit et non comme un fait naturel.

Fortement influencée par le travail d'enseignantes, comme Eve

Sedgwick et Judith Butler, dans les plus prestigieuses universités américaines, - Cornell, Yale ou Berkeley -, la théorie queer s'appuie à la fois sur l'idée féministe selon laquelle la sexualité est une partie essentielle de la construction de soi, sur une conception homosexuelle du social et sur le droit au libre choix des comportements et des différences.



I 6. I COMME INTERSEXE.

Les personnes intersexes ne sont nées ni homme ni femme. Il existe plusieurs situations qui peuvent mener à l'intersexuation. Gaëtan Schmitt par exemple, que Libération avait rencontré en 2017, est né avec un micropénis et un vagin rudimentaire.



Gaëtan Schmitt, aujourd'hui sexagénaire, est né ni homme ni femme, dans un corps doté d'un micropénis et d'un vagin rudimentaire, qui ne fabrique aucune hormone sexuelle, ni testostérone ni progestérone.

Ses parents lui ont alors donné à la naissance l'identité « sexe masculin », sans pour autant l'avoir fait opérer - « couper en deux » comme il dit -, pour en faire un « vrai » homme ou une « vraie » femme.

Depuis, il se bat pour être simplement débarrassé de son « sexe de fiction » et être reconnu comme « sexe neutre » à l'état civil.

Jusqu'à présent, en vain.

Se pose alors une question sociale : pourquoi avoir refusé au sexagénaire de « pouvoir simplement, comme tout le monde, avoir un état civil qui reflète ce qu'il est » ?

Un combat que Gaëtan mène aussi pour les 200 enfants qui seraient concernés sur les 800 000 naissances annuelles en France.





I 7. A COMME ASEXUEL.

« Les personnes asexuelles ne ressentent pas le besoin de s'engager dans des relations sexuelles », explique l'association pour la visibilité asexuelle. Elles peuvent avoir des relations amoureuses mais revendiquent le droit à ne pas ressentir d'attrance physique.

8. + COMME : ET TOUS LES AUTRES.

Aux Etats-Unis, est apparu le sigle le plus long LGBTTOQIAAP : lesbian, gay, bisexual, transgender, transexual, queer, questioning (des personnes qui se questionnent sur leur sexualité), intersex, asexual, allies (les alliés hétérosexuels de la cause), pansexuels (qui revendiquent une attrance pour n'importe quel

genre). On voit parfois aussi en anglais apparaître un O, pour « other » (les autres).

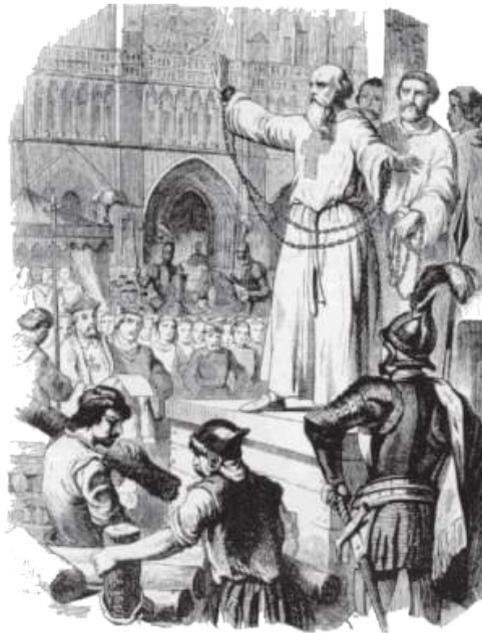
De quoi, nous interroger sérieusement sur l'orientation sexuelle des uns et des autres et de voir comment nos sociétés réagissent face à ces différentes communautés.

A close-up photograph of a person's face, heavily decorated with vibrant, multi-colored body paint in shades of red, orange, yellow, green, and blue. The person's eyes are a striking, light blue-grey color. The background is dark and out of focus.

LA LONGUE MARCHÉ DE LA RECONNAISSANCE.

I 1. LES PIONNIERS.

Dans son ordre d'arrestation du 14 septembre **1307**, Philippe le Bel, le « roi de fer », qui règne sur le royaume de France, alors à son apogée médiévale, formule contre les membres de l'Ordre du Temple, un ordre religieux et militaire issu de la chevalerie chrétienne, créé lors du concile de Troyes, en janvier 1129, trois accusations majeures dont celle d'homosexualité : sont punissables « ceux qui reçoivent les novices, les baisent sur la bouche, le nombril, le ventre, les fesses et l'épine dorsale et les encouragent [ainsi] à l'homosexualité dans l'ordre ».



JACQUES DE MOLEY, DERNIER MAÎTRE DE L'ORDRE DU TEMPLE, EXÉCUTÉ EN MARS 1314 SUR UN BÛCHER DRESSÉ SUR L'ÎLE AUX JUIFS À PARIS.

Le 24 novembre 1307, Guillaume de Paris, inquisiteur de France, achève l'interrogatoire de 138 templiers, qui emprisonnés à Paris et soumis aux pires tortures,

avouent leur homosexualité. Les exécutions sur le bûcher et la terreur qui envahit les Templiers portent alors un coup décisif à la défense de l'ordre, dont les biens, conformément à la bulle pontificale, « Ad providam », fulminée par le pape Clément V le 2 mai 1312, lors du Concile de Vienne, seront confisqués et attribués aux Hospitaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Le 09 avril **1476** à Florence, Léonard de Vinci comparait, avec trois autres personnes, accusé anonymement de «sodomie active» sur la personne de Jacopo Saltarelli, son jeune modèle de 17 ans, prostitué notoire.

L'accusation est gravissime car elle peut conduire au bûcher et devient rapidement politique, car elle vise essentiellement l'un des autres coaccusés, Leonardo Tornabuoni, qui est membre de la puissante famille des Médicis, qui règne alors sur la république florentine.

Léonard de Vinci doit alors passer deux mois en prison, ce qu'il supporte très mal, attendant avec anxiété la décision du Tribunal civil, qui faute de preuve, débouche, en juin, sur un non-lieu.

Le doute subsiste néanmoins car même si « l'affaire Saltarelli » ne prouve rien sur son homosexualité, Léonard écrira en 1505 : « Quand

je l'ai bien fait, étant enfant, vous m'avez mis en prison ; maintenant que je le fais grand, vous me ferez bien pis. »

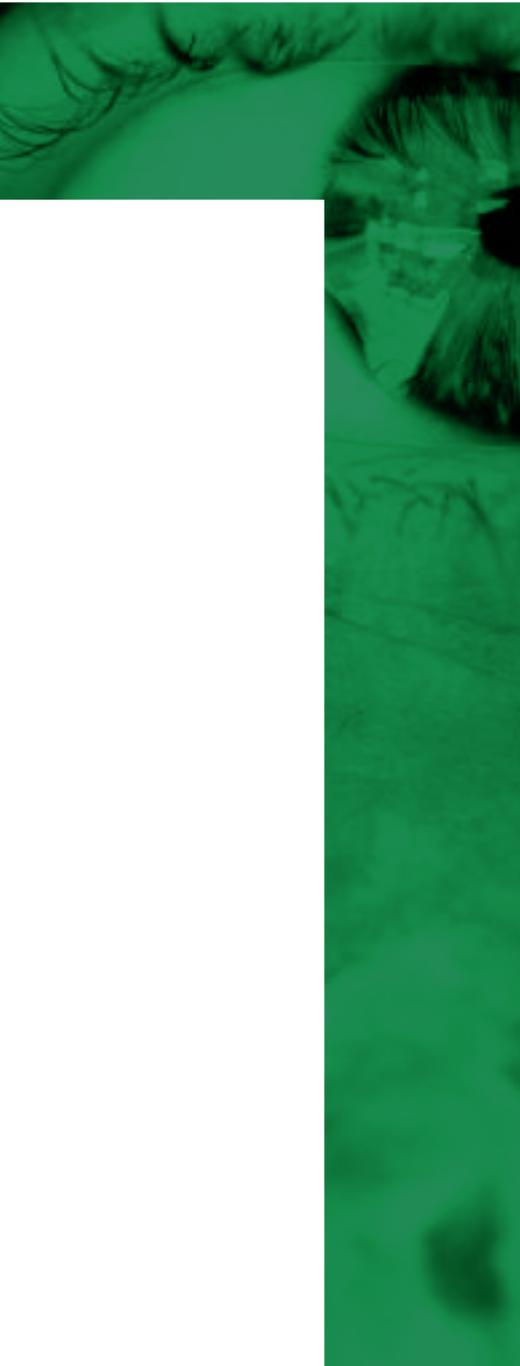
**PORTRAIT DE JACOPO SALTARELLI,
PEINT PAR LEONARD DE VINCI
(MUSÉE DU LOUVRE).**



En **1551** en Allemagne, c'est l'astronome et mathématicien Rheticus, disciple de Copernic, connu pour ses travaux sur les tables trigonométriques, les meilleures de l'époque, qui est compromis dans une affaire homosexuelle avec un jeune étudiant de l'université de Leipzig, dans laquelle il enseigne, lequel aurait été enivré avant d'être abusé de force.

Accusé de sodomie, il est passible du bûcher, selon le code criminel de Charles Quint édicté en 1532, mais est condamné à 101 années d'exil ! Rheticus se rend alors à Prague, dans le royaume de Bohême, qui est à l'époque sous dépendance des Habsbourg, mais abrite une importante communauté protestante, et puis en Hongrie, où il décède à l'âge de 60 ans.

Et le 30 mai **1593** au Royaume-Uni, cette fois, un rapport est déposé au très honorable Conseil



privé de Sa Majesté Elisabeth 1ère, accusant d'athéisme, de blasphème et d'homosexualité, le dramaturge, poète et traducteur Christopher Marlowe, contemporain de Shakespeare, et considéré comme le père fondateur du drame élisabéthain.

Marlowe vit, en effet, avec plusieurs hommes, ne s'est jamais marié et aurait affirmé que « celui qui n'aime ni le tabac ni les garçons rate quelque chose ».

Sa mort violente, prématurée et mystérieuse ne va, alors, qu'ajouter à la légende, selon laquelle Marlowe aurait été un espion, un bagarreur duelliste, un faussaire et un hérétique.

Le 4 janvier **1750** en France, Bruno Lenoir, cordonnier de 23 ans, et Jean Diot, ouvrier charcutier de 40 ans, tous deux d'origine modeste, sont pris en flagrant délit de sodomie, et, à la suite des aveux de Lenoir qui déclare « que Diot lui a proposé un rapport sexuel anal

qui n'a pu aboutir vu l'arrivée d'un sergent du gué », ils sont condamnés à être secrètement étranglés, avant d'être brûlés publiquement en place de Grève, à Paris le 6 juillet.

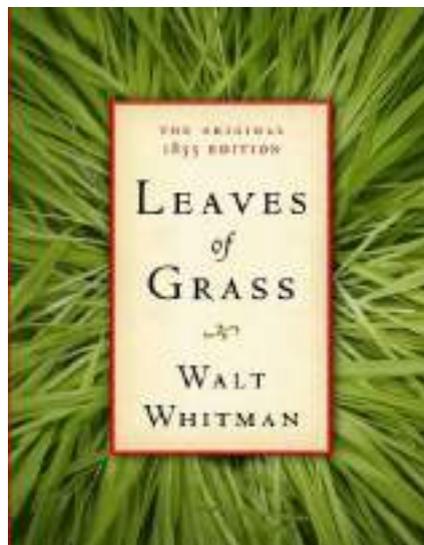
Dans son Journal, le mémorialiste Edmond Jean François Barbier, reconnu pour sa haute impartialité, témoin désintéressé dont la chronique des mœurs et de la corruption au 18ème siècle, a le mérite d'être vraie, relate cette exécution en ces termes : « Aujourd'hui, lundi 6, on a brûlé en place de Grève, publiquement, à cinq heures du soir, ces deux ouvriers. L'exécution a été faite pour faire un exemple, d'autant que l'on dit que ce crime devient très commun et qu'il y a beaucoup de gens à Bicêtre pour ce fait. Et comme ces deux ouvriers n'avaient point de relations avec des personnes de distinction, soit de la Cour, soit de la ville, cet exemple s'est fait sans aucune conséquence pour les suites. »

Fin du 18ème siècle, aux Etats-Unis, en **1786**, la peine de mort pour sodomie est remplacée par les travaux forcés dans l'Etat de Pennsylvanie, qui est alors un des principaux foyers de la Révolution américaine, prélude de la guerre d'indépendance contre la Grande-Bretagne, et en janvier 1787, c'est en Autriche, sous le règne de Joseph II, fils aîné de l'impératrice Marie-Thérèse et souverain moderne et réformiste, que le Nouveau Code criminel est publié à Vienne : la peine de mort pour sodomie est remplacée par les travaux forcés.

Enfin, en octobre **1791**, c'est en France, dont Louis XVI, en acceptant la Constitution élaborée par les membres de la Constituante, fait passer le pays d'une monarchie absolue à une monarchie constitutionnelle, première étape avant l'instauration, un an plus tard, de la république, que le "crime de sodomie" est dépénalisé dans le

Code pénal et quelques années plus tard, le 1er janvier 1811, c'est l'homosexualité, qui cesse d'être réprimée.

Il faudra cependant encore attendre 1861 pour qu'au Royaume-Uni la peine capitale pour sodomie soit abrogée et commuée en une peine de 10 ans minimum de prison.



EDITION ORIGINALE DE « FEUILLES D'HERBE ».

Le 4 juillet **1855**, paraît à Brooklyn la première édition du recueil de poèmes « Leaves of Grass » (Feuilles d'herbe), remarquable apologie de la sensualité, œuvre de Walt Whitman, qui deviendra un siècle plus tard le chantre du mouvement d'émancipation homosexuel et qui exercera une grande influence sur les poètes symbolistes et sur les écrivains unanimistes, comme Jules Romains ou Georges Duhamel.

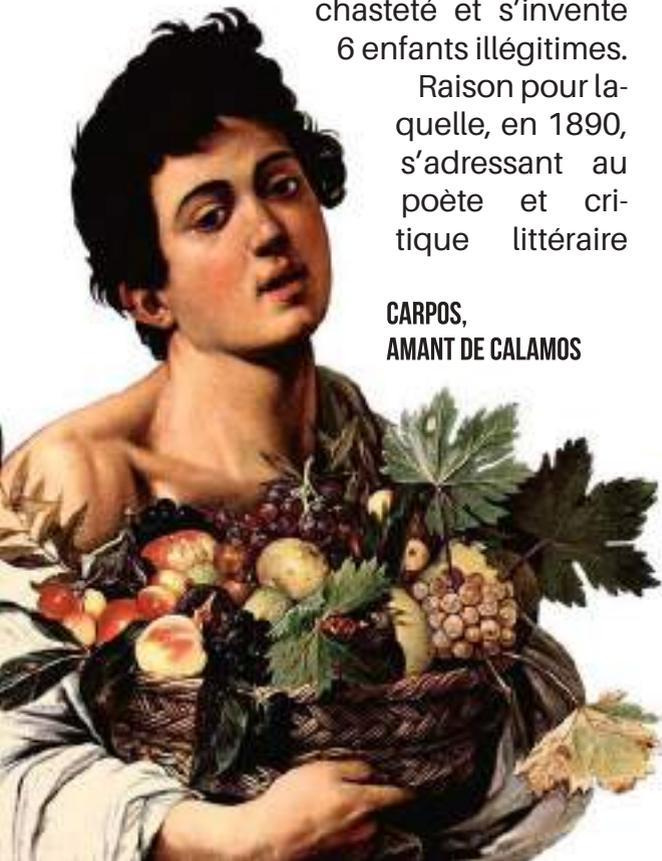
Au même titre que « Les Fleurs du mal » de Baudelaire, « Madame Bovary » de Flaubert ou bien encore le roman « Ulysse » de James Joyce, Whitman, dont les poèmes seront souvent repris dans les films avec Robin Williams comme « Le cercle des poètes disparus », est, en 1882, confronté à l'éventualité d'un procès pour atteinte aux bonnes mœurs, ce qui, ironie du sort, lui donne une publicité qui accroît son succès auprès du grand public.



En complète contradiction avec son admiration pour les relations viriles et ses descriptions quasi masturbatoires du corps masculin, notamment dans son texte « Ballade de moi-même », Whitman, soucieux de préserver sa réputation, loue la chasteté et s'invente 6 enfants illégitimes.

Raison pour laquelle, en 1890, s'adressant au poète et critique littéraire

**CARPOS,
AMANT DE CALAMOS**



anglais John Addington Symonds, dont l'homosexualité, bien qu'il soit marié, est un secret de polichinelle et qui est un des premiers avocats de la cause homosexuelle qu'il appelait « l'amour de l'impossible », Whitman, réfute l'interprétation homosexuelle du poème « Calamus », dont la plupart des critiques pensent cependant qu'il s'agit là des idées les plus claires de Whitman concernant l'amour homosexuel.

En effet, les poèmes « Calamus », rédigés à la suite d'une relation brisée, vraisemblablement homosexuelle, contiennent des passages qui seront interprétés comme son « coming out », le titre même trahissant déjà la connotation homosexuelle, puisque, selon la mythologie grecque, le dieu Calamos dut endurer la mort de son jeune amant Carpos.

En **1864** en Allemagne : Karl-Heinrich Ulrichs (1825-

1895), juriste et journaliste allemand, considéré aujourd'hui comme un pionnier de la sexologie et précurseur du militantisme homosexuel et des mouvements d'émancipation LGBT qui émergent en Europe au milieu du 19ème siècle, publie ses « Recherches sur l'énigme de l'amour entre hommes » et fonde, six ans plus tard, le magazine « Uranus », qui en difficultés financières dès son lancement, ne paraîtra qu'une seule et unique fois.

Il est un des premiers à parler positivement et « scientifiquement » de l'attraction sexuelle entre personnes de même sexe et lance une théorie biologique du « troisième sexe », théorie résumée dans l'expression « une âme de femme dans un corps d'homme ».

Le 8 mai **1868** en Hongrie, Karl-Maria Kertbeny, militant des droits de l'homme hongrois germanophone, motivé par un intérêt anthropologique, forge les termes



COUVERTURE DE LA PLAQUETTE DE 1873.

allemands « homosexuel » et « heterosexual », auxquels il oppose « normalsexual », s'attaquant aux lois anti-sodomie contraires aux droits de l'homme et affirmant que les actes sexuels privés, librement consentis entre adultes, ne doivent pas relever de lois pénales.

Le 19 octobre **1873** en Belgique, Arthur Rimbaud, qui entretient une aventure amoureuse tumultueuse avec le poète Paul Verlaine, publie à l'âge de 19 ans, à compte d'auteur, « Une saison en enfer », un recueil de poèmes, qui est une véritable profession de foi, marquée par la quête du salut, les déceptions sentimentales et artistiques, et un réquisitoire contre la civilisation occidentale.

En **1886** à Vienne, le psychiatre Richard von Krafft-Ebing publie

« Pyschopatia Sexualis », une étude des perversions sexuelles, qui popularise les termes masochisme et sadisme et qualifie l'homosexualité comme une forme de dégénérescence.

La même année en Allemagne, le roi Louis II de Bavière, dont le vieux père a entretenu une liaison scandaleuse avec Lola Montez, danseuse exotique, actrice et courtisane d'origine irlandaise, homosexuel qui entretient des relations avec plusieurs amants avant d'être déclaré fou et interné, meurt durant une promenade au lac de Starnberg, avec son psychiatre Bernhard von Gudden.

En France, Paul Verlaine publie, en **1889**, « Parallèlement », composé anonymement sous le pseudonyme de Pablo de Herlanguez en décembre 1867 et qui inclut « Les Amies », une plaquette qui rassemble six sonnets, la plupart érotiques, consacrés à l'homosexualité féminine. L'année

suivante paraît, sous le manteau, « Filles », poèmes franchement pornographiques et « Hombres », un recueil sur les amours homosexuelles.

Le 20 juin **1890** au Royaume-Uni, l'écrivain, romancier, dramaturge et poète, Oscar Wilde publie « Le Portrait de Dorian Gray » dans le « Lippinstott's Monthly Magazine », récit qui met en lumière la personnalité équivoque du dandy irlandais, aux mœurs légères, ainsi que le courant décadentiste.

Le mois d'avril suivant, le texte est publié, aux États-Unis et en Angleterre, en volume, augmenté de six chapitres avec une préface sur l'amoralité de la littérature et déclenche aussitôt une tempête de protestations parmi les critiques anglais.

Si la qualité littéraire du texte n'est certes pas mise en cause, ce sont ses thèmes qui portent atteinte à la morale publique, son héros étant qualifié de monstre,

qui travestit la nature et la morale.

En 1895, alors qu'il est au faite de sa gloire et que sa pièce de théâtre maîtresse, la comédie « L'Importance d'être constant », triomphe à Londres, Oscar Wilde, alors âgé de 40 ans, poursuit, pour diffamation, le marquis de Queensberry, père de son



OSCAR WILDE (1854-1900).



jeune amant Alfred Douglas, qui désapprouvant cette relation débridée, menée au vu et au su de tous, a entrepris de faire scandale de son homosexualité.

Mal lui en prend car, le 25 mai, au terme de trois procès retentissants, Wilde est condamné pour « grave immoralité » à deux ans de travaux forcés à la prison de Reading.

Alors que ses biens ont été confisqués et que sa femme Constance se réfugie en Suisse avec ses fils, où, humiliée, elle change de nom, il quitte l'Angleterre, à sa libération en 1897, pour la Normandie d'abord, pour Paris ensuite, où il fréquente de jeunes prostitués et, en dépit de l'aide d'amis fidèles comme André Gide, plonge dans la déchéance, pour mourir, à 46 ans, dans la solitude et la misère, des suites d'une méningite probablement provoquée par sa syphilis chronique.

Alors qu'en **1891**, le neuro-

logue et psychiatre berlinois Albert Moll, pionnier de la sexologie, dont l'œuvre complexe revendique la découverte de l'importance de la sexualité infantile en opposition à Freud, publie « Die Konträre Sexualempfindung », la même année, paraît, au Royaume-Uni, « A Problem in Modern Ethics », une « gay story », écrite 18 ans plus tôt, par John Addington Symonds.

Quelques années plus tard, c'est avec Havelock Ellis, médecin dont l'ouvrage monumental en huit volumes « Études de psychologie sexuelle », comportent des descriptions considérées comme obscènes, ce qui provoque de très vifs débats dans toute l'Europe et aux États-Unis, que Symonds publie « Das Konträre Geschtsgefühl », qui combine son analyse historique principalement sur la Grèce et la théorie scientifique et médicale d'Ellis.

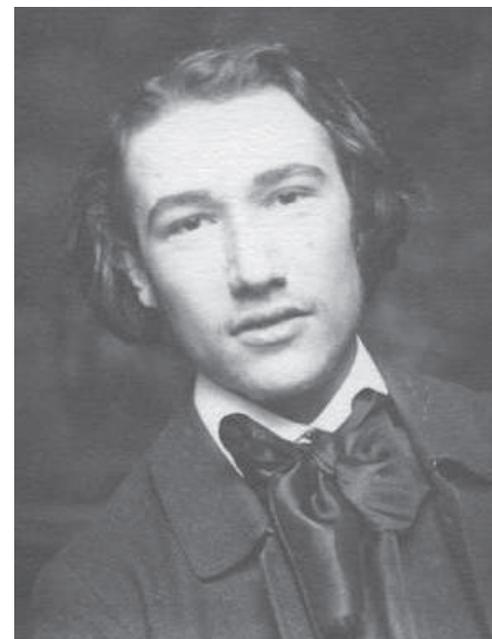
En **1896** en Allemagne, Adolf

Brand, écrivain allemand, anarchiste, militant pour les droits des homosexuels, crée, à Berlin, la revue « Der Eigene » (Le spécial), première revue homosexuelle, publiée en langue allemande à Berlin de 1896 à 1932.

L'année suivante, la pétition initiée par l'un des pères des mouvements de libération homosexuelle, le sexologue Magnus Hirschfeld, fondateur de l'Institut de sexologie à Berlin, demandant l'abrogation de la répression de l'inversion, recueille 6.000 signatures, dont celles de Freud, Tolstoï, Zola, Rilke, Mann et Einstein.

En avril **1897** en France, André Gide publie « Les Nourritures terrestres », une ode lyrique et sensuelle sur le désir et l'éveil des sens, qu'Hervé Bazin commentera ainsi : « Familles, je vous hais ! disait Gide (qui pourtant en fit une). Disons plus simplement, à deux lettres près : Familles, je vous ai. »

Suivront en 1902, « L'Immoraliste », inversion de la conscience morale du héros dans son couple et, en 1911, l'essai « Corydon », première apologie de l'amour entre hommes de la littérature française.



LE JEUNE ANDRÉ GIDE.

2. LES AVANCÉES DU 20^{ÈME} SIÈCLE.

En **1905**, à Londres, le Cercle « The Apostles », société secrète d'étudiants de l'université de Cambridge, accueille Kipling, Russell, etc., intellectuels pour lesquels « il est essentiel que le corps s'accorde à l'esprit » et le « Cercle Bloomsbury » réunit des intellectuels et artistes majoritairement homosexuels ou bisexuels, dont Huxley, Keynes, Forster, Woolf, Strachey, etc.

En décembre en Autriche, Freud, pour qui l'homosexuel est un névrosé qu'il est quasiment impossible de guérir, publie « Trois essais sur la théorie de la sexualité ».

Alors qu'en 1908 au Royaume-Uni, Edward Carpenter, militant socialiste libertaire, publie « The Intermediate Sex », en France, Jacques d'Adelswärd-Fersen, poète et romancier français, aris-

tocrate et dandy, crée « Akademos », la première revue homosexuelle française.

En Allemagne, à la veille de la Première Guerre Mondiale, Thomas Mann publie la nouvelle « Der Tod in Venedig » (La Mort à Venise), roman qui décrit la passion muette d'un professeur pour un adolescent.



TADZIO, L'ADOLESCENT DÉLICIEUX DE
« MORT À VENISE » DANS LE FILM DE VISCONTI,
RÉALISÉ EN 1972.

En novembre **1913**, Marcel Proust publie à compte d'auteur

« Du côté de chez Swann », le 1er tome de « A la recherche du temps perdu », œuvre qui réserve une place importante à l'analyse de l'homosexualité, en particulier dans le 4ème volume, « Sodome et Gomorrhe ».

Et l'année suivante, Francis Carco publie son premier roman, « Jésus-la-Caille », qui raconte l'histoire d'un jeune gigolo du quartier Montmartre, qui vient de perdre son amoureux, Bambou, et qui, tout retourné par cette mésaventure, s'entiche de Fernande, prostituée. Plongée dans le Paris interlope des années 1910 et plus largement de la Belle Époque, ce récit fait la part belle à l'homosexualité.





En **1914**, le romancier, nouvelliste et essayiste britannique Edward-Morgan Forster, qui a connu le succès en 1910 avec « Howard Ends », écrit « Maurice », roman largement autobiographique, qui ne sera publié qu'en 1971, après la mort de son auteur, en raison de son sujet, un amour homosexuel, qui unit passionnément Maurice à Alec, un jeune garde-chasse.

1919, dans une Allemagne vaincue, Magnus Hirschfeld, en opposition totale à Freud, reste fidèle à sa vision selon laquelle l'homosexualité ne résulte pas de facteurs psychologiques accidentels mais est déterminée par des données biologiques intangibles, telles que les sécrétions hormonales et publie « L'homosexualité chez les hommes et les femmes ».

Au mois de juin, toujours dans cette jeune république de Weimar, agitée par la révolution, paraît « Anders als die Andern » (Différent des autres), le premier film à

défendre la cause homosexuelle, réalisé par Richard Oswald et Magnus Hirschfeld, un scénario qui raconte l'histoire d'un violoniste et du prostitué qui le fait chanter. A l'issue du procès, le prostitué est condamné pour extorsion de fonds, mais le musicien est lui aussi condamné pour avoir enfreint le paragraphe de loi 175 qui stipule que « les actes sexuels contre nature qui sont perpétrés, que ce soit entre personnes de sexe masculin ou entre hommes et animaux sont passibles de prison ». Sa réputation étant ruinée, le violoniste se suicide.

En **1926**, le fils aîné de Thomas Mann, Klaus, qui se suicidera à Cannes en 1949, publie, à l'âge de 20 ans, « La Danse pieuse », sous-titré « Livre d'aventures d'une jeunesse », texte ouvertement homosexuel.

1932, à la veille de la prise de pouvoir par l'oncle Adolf, la publication de la revue homosexuelle

« Der Eigene » est suspendue, et la maison d'Adolf Brand est mise à sac à plusieurs reprises par les nazis, l'ensemble de ses archives étant confisquées par les SA d'Ernst Röhm, pourtant lui-même homosexuel notoire.

De **1933 à 1945**, durant la sinistre période nationale-socialiste, les futurs « triangles roses » deviennent la cible, selon les mots

du philosophe et sociologue Theodor W. Adorno, de « la haine féroce pour tout ce qui est différent » et victimes de l'obsession nataliste du régime. Selon les estimations les plus fiables, 15.000 homosexuels périront dans les camps, beaucoup d'entre eux ayant servi de cobayes aux plus effrayantes expériences pseudo-scientifiques des médecins SS.



Juin **1949** en France, la revue politique, littéraire et philosophique française, fondée en 1945 par Jean-Paul Sartre, « Les Temps modernes », prépublie le chapitre tiré du « Deuxième Sexe » de Simone de Beauvoir, « La Lesbienne ».

Et en **1951**, la Belge Françoise Lilar, publie, à 19 ans, sous le pseudonyme de Mallet-Joris, un « roman sulfureux », « Le Rempart des Béguines », qui évoque une histoire d'amour lesbienne entre une jeune fille et la maîtresse de son père.

Février **1952**, Alan Turing, mathématicien britannique, auteur de travaux qui fondent scientifiquement l'informatique, et qui participe, durant la guerre, à la cryptanalyse de la machine Enigma utilisée au codage des messages par les armées allemandes, est arrêté pour homosexualité.

**LES TRIANGLES ROSES,
GANGRÈNE SOCIALE...**

Jugé, il est obligé de suivre un traitement hormonal de castration chimique, à base d'oestrogènes, ce qui le pousse au suicide le 7 juin 1954. Il faudra attendre le 10 septembre 2009, pour que le Premier Ministre Gordon Brown, dans une tribune publiée dans le « Daily Telegraph », présente ses excuses pour le traitement « déplorable » réservé à ce génial mathématicien.

New York, le 28 juin 1969, devant le bar gay de Stonewall, au coeur du Village, des émeutes opposent policiers et gays excédés par la répression de leur communauté et en juin 1970, les rues de la Big Apple sont envahies par une « Gay Pride », « Marche des fiertés », la première d'une longue série.

FRED SARGEANT, QUI TRAVAILLE ALORS DANS LA TOUTE PREMIÈRE LIBRAIRIE LGBT DES ÉTATS-UNIS, FONDÉE PAR SON COMPAGNON DE L'ÉPOQUE, CRAIG RODWELL, EST PHOTOGRAPHIÉ À GAUCHE, EN CHEMISE BLANCHE ET PORTE-VOIX DANS LES MAINS, LORS DE LA PREMIÈRE GAY PRIDE À N-Y EN 1970
• CRÉDITS : GEORGE DESANTIS/QQ PUBLISHING

En France, l'héritage de 1968 agite les années 70 sur les problèmes de sexualité : l'émission « L'homosexualité, ce douloureux problème » de la journaliste Menie Grégoire sur RTL est interrompue par des militants du Front homosexuel d'action révolutionnaire, salle Pleyel à Paris ; le journaliste, essayiste, romancier et militant homosexuel Guy Hockenghem

publie « Le désir homosexuel » et « Le Nouvel Observateur » sort son n° sur « La révolution homosexuelle ».

En avril 1974, Michel Foucault, philosophe généralement connu pour ses critiques des institutions sociales, principalement la psychiatrie, la médecine, le système carcéral, et pour ses idées et développements sur l'histoire de la



sexualité, et qui publiera, deux ans plus tard, « La Volonté de savoir », 1er tome de son « Histoire de la sexualité », dans lequel il prend à revers les idéologies de la libération dominantes, témoigne au tribunal en faveur de la « Grande encyclopédie des homosexualités », poursuivie « pour outrage

aux mœurs par la voie d'un livre ».

Le 25 juin **1978**, Gilbert Baker, artiste américain, militant des droits civiques, dessine le drapeau arc-en-ciel comme symbole du mouvement LGBT pour la « Gay and Lesbian Freedom Day Parade » de San Francisco.

En juillet 1981, aux Etats-Unis, les médias évoquent « une mystérieuse maladie », qui frappe la communauté homosexuelle : le Sida, syndrome d'immunodéficience acquise, maladie, d'abord connue sous le nom de « gay pneumonia » ou « gay cancer » et transmise, le plus fréquemment, par voie sexuelle, est, en effet, identifiée par des médecins de New York et de San Francisco, qui s'aperçoivent que beaucoup de leurs patients homosexuels souffrent d'asthénie, de perte de poids et parfois même de forme rare et atypique de cancer, comme le sarcome de Kaposi. Une pandémie qui va faire des ravages dans la communauté homosexuelle - de 1981 à 2006 environ 25 millions de morts - et à laquelle les scientifiques n'ont toujours pas trouvé de remède radical.



Le 4 août **1982** en France, la gauche mitterrandienne, en la personne de Robert Badinter, alors ministre de la Justice, porte le projet de dépénalisation de l'homosexualité. Dans les faits, l'Assemblée supprime deux amendements : le premier met fin à l'interdiction des relations homosexuelles entre un adulte et un mineur de plus de 15 ans (âge de la majorité sexuelle) ; le second annule l'aggravation de l'outrage à la pudeur s'il s'agit d'un acte homosexuel. De plus, toutes les fiches de police, qui recensaient les homosexuels, sont détruites.

Avant cette date, la Révolution française avec le Code pénal de 1791 avait déjà dépénalisé l'homosexualité et le Code civil de Napoléon en 1810 n'était pas revenu



sur ce texte. Pour autant, l'homosexualité restait profondément rejetée par la société, la IVème République qualifiant l'homosexualité de « fléau social » et la France ratifiant même, en 1968, la classification des maladies mentales de l'OMS, dans laquelle figurait l'homosexualité. Il faudra d'ailleurs attendre le 17 mai 1990, pour qu'à Genève, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'OMS, se décide à retirer l'homosexualité de la liste des maladies mentales.

Le 25 septembre **1985**, événement médiatique : les humoristes, Coluche et Thierry Le Luron organisent un faux mariage « pour le meilleur et pour le rire ».



ROBERT BADINTER : « PUNIR CE QUI N'EST RIEN D'AUTRE QUE LA LIBRE DISPOSITION DE SON CORPS, ÇA ME RÉVOLTE ».

Le 27 septembre **1990** à Strasbourg, volte-face de la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui revient sur son accord du 21 mai 1989, confirmant ainsi son refus de reconnaître un droit au mariage aux homosexuels, suite à l'appel du Royaume-Uni contre Caroline « Tula » Cossey, mannequin anglais à la fin des années 70 et femme transgenre.

En Belgique , pays pourtant ré-

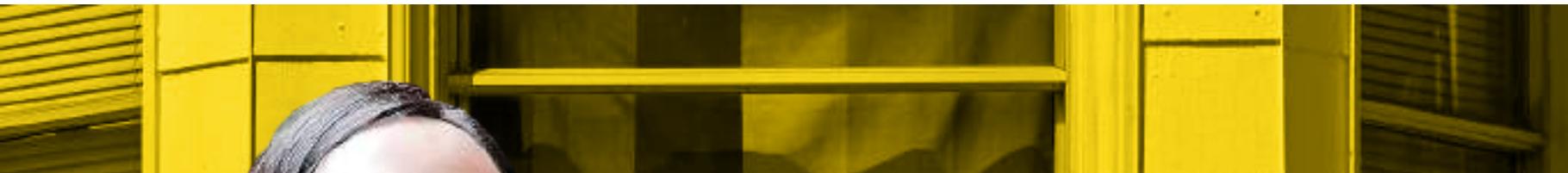
puté pour son ouverture d'esprit, l'Eglise catholique en la personne du cardinal Godfried Danneels, évêque de Malines, à qui on reprochera d'avoir protégé l'évêque de Bruges, Roger Vangheluwe, lorsqu'il a été mis au courant, le 8 avril 2010, des abus commis par ce dernier entre 1973 et 1986, suspend, en **1999**, un prêtre homosexuel vivant avec son partenaire.

Alors que, fin juin 1997, 250.000

gays et lesbiennes ont défilé lors de l'Europride à Paris, réclamant la reconnaissance juridique du couple homosexuel, ce n'est que, le **13 octobre 1999**, sous le gouvernement Jospin, que la loi sur le Pacs, Pacte Civil de Solidarité, « contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune », est adoptée, en dernière lecture, par l'Assemblée nationale, après plus d'un an de procédure, créant un débat sans précédent en France.

Cette loi devient, avec le mariage civil, une des deux formes d'union civile du droit français, leur donnant ainsi de nouveaux droits fiscaux et de succession.





I 3. LES ANNÉES 2000.

Le 1er avril **2001** aux Pays-Bas est célébré, à la mairie d'Amsterdam, le premier mariage homosexuel au monde et le 28 novembre **2002**, c'est en Belgique que le Parlement adopte une loi qui autorise le mariage entre homosexuels.

Alors qu'en mars **2003** en France, les peines infligées pour les crimes homophobes sont alignées sur celles prévues pour les crimes racistes, le 30 juin **2004** en Espagne, le ministre de la justice, le socialiste Juan Fernando López Aguilar annonce que le Congrès des députés a approuvé provisoirement une proposition de loi pour étendre le droit du mariage aux couples homosexuels.

AUDREY TANG

2005 à Taiwan : assignée homme, Audrey Tang, programmeuse renommée de logiciels libres taiwanaise, devenue, le 1er octobre 2016, la première ministre trans au monde, en accédant au poste de Ministre du numérique, effectue sa transition et son changement de nom.

L'année **2005** secoue l'Espagne : la chambre basse des Cortes approuve un projet de loi donnant aux couples homosexuels des droits équivalents à ceux du mariage et approuve un projet de loi facilitant le divorce. D'abord rejeté par le Sénat le 22 juin 2005, ce projet de loi est finalement légalisé le 30 juin et le 11 juillet 2005, le 1er mariage homosexuel est célébré à Tres Cantos, commune située au nord-ouest de la ville de Madrid.

Le 2 septembre 2005 aux Etats-Unis sort en salles, le film « Le Secret de Brokeback Mountain » de Ang Lee, qui sera récompensé.

JÓHANNA SIGURÐARDÓTTIR



sé par de nombreux prix. Basé sur une nouvelle écrite par l'écrivaine américaine Annie Proulx, publiée pour la première fois dans le magazine *The New Yorker* en octobre 1997, il relate une histoire d'amour entre deux cowboys dans le Wyoming durant les années 1960-1980.

En **2006**, alors que l'université Sun Yat-sen de Zhuhai dans le Guangdong autorise officiellement et pour la 1ère fois en Chine, la création d'une association d'étudiants homosexuels, en Espagne, le Gouvernement socialiste de José Luis Rodríguez Zapatero modifie la loi de procréation assistée, permettant à la mère non biologique de reconnaître les enfants nés au sein d'un mariage entre femmes et l'Afrique du Sud devient le 1er pays africain à légaliser les unions homosexuelles.

L'année **2009** agite les pays scandinaves : alors que le 1er janvier, la Norvège légalise le ma-

riage homosexuel, le 1er février, en Islande, Jóhanna Sigurðardóttir, premier leader politique ouvertement homosexuel, est élue Première Ministre et le 1er avril, le parlement suédois adopte la loi sur le mariage «sexuellement neutre» permettant aux homosexuels de se marier civilement ou religieusement.



En avril **2009**, le Vermont, état du nord-est des États-Unis situé dans la région de la Nouvelle-Angleterre, l'un des plus petits du pays, longtemps dominé par le parti républicain mais, aujourd'hui, bastion démocrate considéré comme l'un des États les plus progressistes du pays (il n'applique pas la peine de mort, instaure un régime universel des soins de santé,...), devient le 4ème état à légaliser le mariage homosexuel par un vote des 2 chambres du parlement passant outre un veto du gouverneur Jim Douglas et ce après le Massachusetts, en mai 2004, le Connecticut, en octobre 2008 et l'Iowa, état du centre du pays.

Mais au Burundi, c'est une loi criminalisant l'homosexualité qui est promulguée, rejoignant ainsi l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, le Brunei, l'Iran, la Mauritanie, le Nigeria, le Pakistan, le Qatar, le Soudan, la Somalie et le Yémen.

Aux États-Unis toujours, le 2 janvier **2010**, coup de théâtre au Texas, état très conservateur, qui interdit le mariage homosexuel et applique la peine de mort, la démocrate Annise Parker, 54 ans, conseiller général des finances de Houston, devenant la 1ère femme homosexuelle à être élue maire d'une grande ville américaine, poste qu'elle occupera jusqu'au 2 janvier 2016.

En France, après la douzaine de rassemblements organisés la veille dans toute la France, les partisans du mariage pour tous et de l'adoption par les couples homosexuels manifestent à Paris,

le dimanche 16 décembre **2012** après-midi, en riposte à la récente mobilisation des opposants, alors que la question de la procréation médicalement assistée (PMA) alimente toujours le débat et divise encore l'opinion publique.

Le lendemain de cette manifestation, le compagnon d'Yves Saint Laurent Pierre Bergé, homme d'affaires et mécène français, notamment actif dans le secteur de la haute couture, prend position en faveur du mariage homosexuel et soutient la procréation médicalement assistée et la gestation pour autrui pour les couples homosexuels.



JAKE GYLLENHAAL ET HEATH LEDGER, « LE SECRET DE BROKEBACK MOUNTAIN ». / YVES SAINT-LAURENT ET PIERRE BERGÉ.

Alors que le 13 janvier **2013**, environ 500.000 opposants au "mariage homosexuel" manifestent à Paris, le 23 avril, la France devient le 9ème pays européen et le 14ème pays dans le monde à autoriser le mariage des couples homosexuels. Mais les débats autour de ce mariage pour tous ont été houleux et parfois violents, donnant lieu à des manifestations anti mariage pour tous et entraînant une hausse des agressions homophobes, rappelant ainsi que les droits des homosexuels, et notamment leur droit à constituer une famille, divisent toujours une partie de la société française.

En juin, le Gouvernement britannique de David Cameron indique qu'il soutient le projet de loi visant à accorder le pardon posthume à Alan Turing. Ce dernier est gracié, le 24 décembre, par la reine Élisabeth II, sur proposition du secrétaire à la Justice, Chris Grayling qui déclare que la

condamnation de Turing serait considérée aujourd'hui "comme injuste et discriminatoire" et salue "son génie qui a contribué à sauver des milliers des vies".

Le 28 février **2014**, à la 39ème cérémonie des Césars, le César du Meilleur Espoir Masculin, est attribué à Pierre Deladonchamps pour « L'Inconnu du Lac », film français écrit et réalisé par Alain Guiraudie, qui raconte l'histoire de baigneurs masculins, en majorité naturistes et homosexuels, qui se font bronzer au bord d'un lac ceinturé de sous-bois, qui abritent des rencontres sexuelles et dans lesquels va se dérouler un drame.

Le 19 octobre, au Vatican, le pape François clôture le synode extraordinaire des évêques sur les « défis pastoraux de la famille », à l'issue duquel les 183 prélats prennent position sur les divorcés et les homosexuels.

Alors que le document de travail reconnaissait des « qualités » et des « aspects positifs » aux unions et couples habituellement non reconnus par l'Église, à savoir personnes mariées civilement, en concubinage, divorcées-remariées, ou bien encore homosexuelles, et qu'en conséquence, il était proposé un assouplissement de la position de l'Église



envers les divorcés-remariés et les homosexuels, en reprenant notamment des propositions du cardinal réformateur allemand Walter Kasper, cette évolution de la doctrine est dénoncée par une partie des participants au synode, dont le cardinal conservateur américain Raymond Leo Burke, un des principaux représentants de l'opposition conservatrice.

Le rapport final est « nettement plus réservé » que le texte intermédiaire et tient compte des évêques de « pays de cultures très différentes », de sorte que trois paragraphes

sur soixante-deux sont rejetés, chaque paragraphe devant recevoir la majorité des deux tiers pour être adopté.

Un des paragraphes, rejeté par 118 voix pour (64 %), 62 contre et 3 abstentions, porte sur l'homosexualité, et les deux autres, qui n'obtiennent respectivement que 112 (61 %) et 104 (57 %) de voix pour, concernent les divorcés-remariés, des sujets qui ont fortement divisé les prélats durant toute la

durée du synode.

Le pape François précise cependant, à l'issue du synode, que ce document, incluant les trois paragraphes rejetés qui n'ont pas été retirés du texte final, reste un « document de travail », qui servira de point de départ pour la seconde étape du synode, en octobre 2015.

Dans un article, très documenté, intitulé « Européens, encore un effort ! », et paru dans le magazine « Espace de Liberté » n° 452, le journaliste Paul Destrée, dresse une très intéressante cartographie des droits LGBTQI+ dans la « grande Europe » en 2015.



Voici le texte de cet article in extenso.

« Le chemin de l'égalité de statut et de traitement des LGBTQI+ est encore long mais des lueurs d'espoir apparaissent dans plusieurs pays. Cependant, les changements législatifs restent fragiles et peuvent à tout moment être remis en cause. Ou, tout simplement, rester lettre morte.

Quels points communs il y a-t-il entre l'Irlande et Malte? Jusqu'il y a peu ces deux petites îles amarrées aux confins du continent européen, et longtemps corsetées dans une profonde culture catholique, avaient comme réputation d'être à la traîne dans certains domaines emblématiques comme celui des droits des homosexuels. Mais en 2015, Malte et la république d'Irlande ont effectué un spectaculaire rétablissement et ont toutes deux modifié leur législation pour se placer – dans le cas

de Malte en tout cas – au premier rang des pays européens les plus libéraux.

Vous avez dit « miracle » ? En tout cas, ce qui est certain c'est que le travail opiniâtre des mouvements LGBTQI+ a porté ses fruits lorsque le Gender Identity, Gender Expression and Sex Characteristics Act (Loi sur l'identité de genre, GIGESC) a été adopté à l'unanimité par le Parlement maltais en avril 2015. Grâce à cette loi presque unique au monde, les transgenres n'ont plus l'obligation de subir une opération chirurgicale de réassignation pour pouvoir modifier leur certificat de naissance et leurs papiers officiels. Par ailleurs, les parents d'enfants intersexués peuvent désormais différer la détermination du genre dans le certificat de naissance. Une disposition qui permet d'éviter les mutilations génitales irréversibles. En Irlande, à deux mois d'intervalle, le Parlement a légiféré sur le mariage

gay et le changement d'état civil des trans (Gender Recognition Bill ou loi sur la reconnaissance du genre). Une évolution inimaginable il y a seulement quelques années mais qui a été rendue possible par un référendum populaire à l'issue duquel plus des deux tiers de la population se sont prononcés en faveur de l'ouverture. En Irlande, les personnes de plus de 18 ans peuvent désormais changer leur état civil sur simple déclaration. Cette loi est le fruit d'un long combat qui a commencé en 1993 avec le cas du Dr Lydia Foy. Née dans un corps de garçon, cette dentiste aujourd'hui âgée de 68 ans s'était heurtée au refus de l'administration de changer son état civil, après avoir changé de sexe.

Ailleurs aussi, toujours en Europe au sens large, de nombreuses avancées se sont concrétisées ces dernières années. Au Grand-Duché de Luxembourg, depuis le 1er janvier 2015, les couples de même





sexe peuvent se marier et adopter légalement. La Grèce et Chypre, où le clergé - orthodoxe, en l'occurrence- a pourtant longtemps terriblement pesé sur les législations en vigueur, se sont dotés récemment d'un « pacte civil ». Au Portugal, l'adoption a été ouverte aux couples homosexuels en février 2016, grâce à vote acquis à la majorité absolue qui a permis de contourner le veto du président (conservateur) Anibal Cavaco Silva.

Le tableau est cependant loin d'être aussi idyllique partout. Dans d'autres pays, beaucoup de blocages perdurent et, dans certains cas, c'est parfois même à une régression à laquelle on a assisté ces dernières années. C'est ainsi qu'en Suisse, Slovaquie et en Slovénie, des référendums ont débouché sur des votes négatifs et ont bloqué pour longtemps toute évolution de la législation.

De façon générale, et sans tenir compte de certains cas particuliers

comme la Suisse, se dessine une « cartographie des droits » en Europe. En fait, la dégradation des droits s'accroît à mesure que l'on regarde vers l'est et le sud. À part l'exception de taille de Malte qui s'est récemment hissée d'un seul coup en tête du peloton européen, les bons élèves se trouvent généralement à l'ouest et dans le nord. Belgique, Grande-Bretagne, Norvège sont les champions. Les pires sont l'Arménie, la Russie et l'Azerbaïdjan. En Arménie, par exemple, à l'occasion d'un référendum sur certaines modifications de la Constitution, le mariage a été redéfini légalement comme l'union d'un homme et d'une femme, à l'exception de tout autre cas de figure.

Mais l'une des évolutions les plus préoccupantes concerne la manière dont, dans de nombreux pays d'Europe, l'espace laissé aux organisations de la société civile telles que les organisations mili-

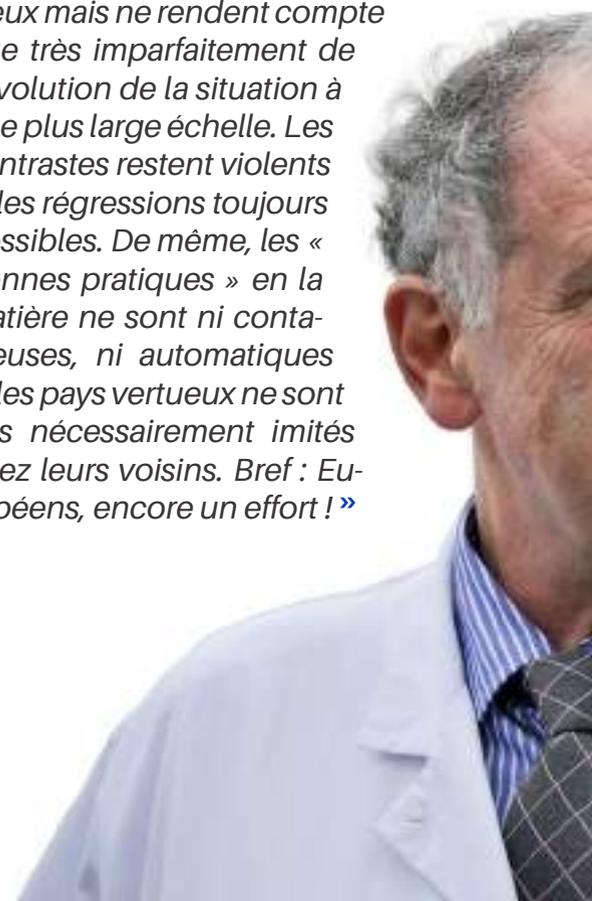


tantes en faveur de la reconnaissance des droits des LGBTQ+ se rétrécit comme peau de chagrin. Dans de nombreux cas, les gouvernements s'emploient en effet à ériger des barrières administratives de plus en plus contraignantes pour empêcher ces associations de s'exprimer. C'est le cas notamment de la Russie où la plupart des groupes LGBTQI+ ont été visés par les lois « antipropagande » édictées ces dernières années. Toute association recevant d'une manière ou d'une autre un appui de l'étranger est obligée de se déclarer « agent de l'étranger » et, comme telle, est soumise à des tracasseries administratives sans fin. Dans certains cas, elles peuvent même être carrément forcées de mettre la clé sous le paillason. Quant aux agressions physiques et verbales contre les personnes LGBTQI+, elles se multiplient dans le pays sans que les autorités réagissent.

La question des violences homophobes reste d'ailleurs très préoccupante et pas qu'en Russie. L'Azerbaïdjan, la Moldavie, la Géorgie et, dans une moindre mesure, la Grèce sont des pays où des crimes de haine touchant les LGBTQI+ sont encore beaucoup trop courants et restent très souvent sans suites judiciaires. Sous ce rapport, la Turquie se distingue malheureusement encore un peu plus. Les crimes contre des homosexuels notoires ou des militants de la cause LGBTQI+ s'y sont multipliés ces derniers temps comme l'atteste l'assassinat en août dernier de Hande Kader, une jeune transgenre de 22 ans et dont le corps a été retrouvé calciné sur le bord d'une route à Istanbul. Hande Kader était une militante LGBTI+ et une figure de la Gay Pride, souvent vue aux manifestations défendant les droits des homosexuels. Quelques jours plus tôt, le corps décapité et atrocement mutilé

d'un réfugié syrien homosexuel, Muhammed Wisam Sankari, a été retrouvé dans le centre de la même ville.

À travers ces tristes exemples, l'on voit combien les acquis engrangés ici ou là sont certes précieux mais ne rendent compte que très imparfaitement de l'évolution de la situation à une plus large échelle. Les contrastes restent violents et les régressions toujours possibles. De même, les « bonnes pratiques » en la matière ne sont ni contagieuses, ni automatiques et les pays vertueux ne sont pas nécessairement imités chez leurs voisins. Bref : Européens, encore un effort ! »





BOUDEWIJN VAN SPILBEECK



En mars **2016**, 130 médecins et biologistes, dont René Frydman, gynécologue français qui a permis la naissance du premier « bébé éprouvette » français, reconnaissent, dans une tribune du journal « Le Monde », avoir aidé des couples homosexuels à avoir des enfants en infraction avec la loi et s'engagent pour l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à ces mêmes couples.

En septembre, alors que dans la plupart des pays d'Europe, les homosexuels désireux de devenir parents font face à de sérieux obstacles juridiques, culturels et financiers,

RENÉ FRYDMAN, OBSTÉTRICIEN, GYNÉCOLOGUE
DES HÔPITAUX DE PARIS ET PROFESSEUR
DES UNIVERSITÉS FRANÇAIS.

l'organisation à but non lucratif « Men Having Babies » (MHB), qui compte plus de 7.000 membres dans le monde entier et qui a pour vocation d'aider les hommes homosexuels qui le souhaitent à devenir parents, se réunit les 21 et 22 septembre à Bruxelles, pour un congrès sur la gestation pour autrui, GPA.

Et le 29 janvier **2018** en Belgique toujours, Boudewijn Van Spilbeeck, reporter de la chaîne flamande VTM, né à Anvers le 7 février 1959, marié et père d'une fille, née en 1990, et d'un fils, né l'année suivante, annonce sa transition et se présente désormais en femme, décidant de se prénommer Bo et de changer de sexe.

2018 : en Turquie, la gay pride est organisée à Istanbul malgré l'interdiction, pour la 4e année

consécutives, des autorités, en Israël, des milliers de citoyens manifestent contre une loi interdisant la GPA aux couples gays, en Inde, la cour suprême dépénalise l'homosexualité et, en Roumanie, le pays est sur le point de convoquer un référendum le 7 octobre, pour interdire dans la Constitution le mariage entre deux personnes de même sexe.

Le 3 février **2019**, aux Etats-Unis, Buttigieg, maire démocrate de South Bend dans l'Indiana, affichant son homosexualité, annonce sa candidature à la présidentielle, déclarant que « L'Amérique pourrait être prête », alors qu'en Tunisie, c'est l'avocat homosexuel, Baatour, qui dépose sa candidature pour la présidentielle.

Quelques avancées sur le long chemin de la reconnaissance...



À LIRE.
D'IL À ELLE: UNE « TRANSITION » EXEMPLAIRE?

Le complexe « Ville-Port 2 » à Saint-Nazaire, c'est elle. La cité Montreau-Ruffin à Montreuil, en région parisienne, c'est elle également. Mais c'est surtout en raison de son parcours transitaire qu'Olivia est passée sous les feux de l'actualité. Elle a été en effet la première femme à être tolérée au sein du Grand Orient de France. Une révolution !

Dans le civil, Olivia Chaumont est donc une architecte urbaniste française spécialisée dans la conception de nouveaux quartiers, dans la réhabilitation de zones dites « sensibles » ou encore de friches industrielles. Mais, lorsqu'elle était encore un homme, elle éprouvait un gros problème. Née dans la peau d'un petit garçon, elle mène longtemps une vie en apparence tout à fait banale. Mais au fond d'elle-même, elle sait très tôt qu'il y a eu une erreur quelque part. Dame Nature

n'a pas bien fait son travail: elle est une fille égarée dans un corps de garçon. Ce n'est qu'à l'âge de 40 ans qu'Olivia va entreprendre le long et périlleux parcours de la transition. Le problème est d'arriver à faire coïncider le corps apparent avec le genre vécu à l'intérieur. Du point de vue médical, ce qu'on appelle la « réattribution de genre » se maîtrise plutôt bien: traitements hormonaux, chirurgie plastique, assistance psychologique... les techniques sont au point. Mais juridiquement, socialement et politiquement, c'est une autre paire de manches.



OLIVIA CHAUMONT.

LE GENRE, C'EST POLITIQUE !

Olivia s'en rend vite compte. Elle décide alors de s'impliquer dans la lutte afin d'engager son pays dans la voie d'une modernisation de l'approche du problème. En effet, sur ce sujet comme d'autres, la France reste à la traîne par rapport à d'autres pays européens comme, par exemple, la Belgique. Avec l'association Homosexualité et socialisme, Olivia entreprend alors un travail de conscientisation auprès du personnel politique, souvent largement ignorant des tenants et des aboutissants de la problématique. Il est vrai que ce n'est pas un sujet très porteur pour un élu car il reste encombré d'idées toutes faites et d'une imagerie sulfureuse.

Il faudra d'ailleurs beaucoup de courage à la députée socialiste française Michèle Delaunay

DANIEL SCLAVON,
RÉDACTEUR DU LIEN



pour, en 2011, déposer un projet de loi visant à démedicaliser et dépsychiatriser le parcours de transition. Une démarche qui ne portera ses fruits qu'en mai 2016 avec l'adoption d'amendements à la loi de modernisation de la Justice.

Bien que cette avancée législative représente un grand pas en avant, les associations transgenres la jugent encore loin d'être parfaite mais enfin, pensent d'autres, elle a le mérite d'exister.

Cependant, le combat politique ne masque pas une autre facette importante du parcours personnel d'Olivia Chaumont. Lorsqu'elle était encore d'apparence masculine, elle était en effet entrée au Grand Orient de France, organisation maçonnique, à l'époque, exclusivement composée d'hommes. Or, la question de l'admission des femmes dans cette obédience qui reste la plus ancienne et la plus importante de

France est depuis très longtemps l'objet de débats âpres. Des débats qui remontent pratiquement au début du XXe siècle et qui n'ont trouvé d'issue qu'il y a quelques années à peine.

I UN FRÈRE DEVENU SŒUR ?

En 2009, alors que son parcours de transition aboutit enfin à son changement d'état civil, Olivia Chaumont interpelle le conseil de l'Ordre (l'instance dirigeante du GODF) pour lui demander de l'acter également. Gros embarras à la rue Cadet, siège du Grand Orient de France, car au même moment, le débat sur la mixité fait rage dans les loges. La question qui taraude les francs-maçons n'est pas tant le principe de l'accession des femmes aux « mystères de la franc-maçonnerie » – qui existe depuis plus de cent ans avec la Fédération internationale du droit

humain – que le fait de savoir si des femmes peuvent être reçues dans des loges où, depuis plus de trois siècles, seuls des hommes avaient le droit d'entrer. Un débat qui pourrait apparaître comme byzantin mais qui n'en finit pas, en France comme en Belgique, d'opposer les francs-maçons entre eux.

« Dès 2010, le GODF avalise le cas d'Olivia et ouvre donc la voie à une mutation historique de l'obédience. »

Les instances du GODF tenteront d'abord de faire la sourde oreille. Le cas d'Olivia est en effet inédit et mettrait l'organisation devant le fait accompli. Devant cette réalité qui dépasse la fiction, l'alternative est cornélienne: ou bien Olivia est expulsée de l'obédience et cela provoque un beau tollé public. Ou bien son changement d'état civil est entériné mais, dès

À LIRE : OLIVIA CHAUMONT,
« D'UN CORPS À L'AUTRE »,
PARIS, ROBERT LAFFONT, 2013, 306 P



lors, rien ne s'oppose plus à ce que d'autres femmes rejoignent également des rangs du Grand Orient de France... Dès 2010, le GODF avalise le cas d'Olivia et ouvre donc la voie à une mutation historique de l'obédience sur ce sujet toujours très controversé. À l'heure qu'il est, la situation reste délicate car une partie des frères fait toujours de la résistance à la mixité, tandis que, de facto, une situation de large tolérance prévaut concrètement sur le terrain.

Quant à Olivia, elle sera la première femme à participer et à s'exprimer lors de la grande réunion annuelle des représentants de l'obédience. Et elle deviendra ensuite « vénérable maître » de sa loge, ce qui lui permettra de faire valoir son parcours et son expérience auprès de ses frères et sœurs, non seulement en France mais aussi ailleurs en Europe.

COMME LE RÈGLEMENT DU GODF, LES MENTALITÉS ÉVOLUENT.

On ne peut pas dire qu'Olivia ait fait vaciller à elle toute seule l'édifice des représentations mentales des tenants de l'exclusive masculine au sein de l'organisation maçonnique la plus puissante de France. D'autres maçons s'étaient attelés à cette tâche depuis longtemps, et pas qu'au Grand Orient d'ailleurs. Mais il est certain qu'Olivia a donné un fameux coup de pied dans la fourmilière. Après elle, rien n'a plus jamais été « comme avant ».

En tout état de cause, le cas d'Olivia Chaumont est emblématique d'une évidence: les mentalités évoluent. Des tabous tombent, des réalités qu'on ne voulait pas voir ou dont on ne voulait pas entendre parler se révèlent au grand

jour. Les personnes nées dans le « mauvais corps » ne sont pas légion (environ 150 chaque année en France) mais leur cas révèle l'une des particularités les plus complexes de l'être humain: celle de la relation intime entre l'identité et le genre. Identité de genre et pas seulement identité sexuelle, comme on la conçoit encore beaucoup trop souvent.

Article de Georges Vabiez, paru dans le magazine « Espace de Libertés » n° 452 d'octobre 2016, publié par le Centre d'Action Laïque, le CAL, dossier « Sexe, genre et compagnie : un état des lieux ».



À VOIR.
MYA BOLLAERS,
JEUNE FEMME TRANSGENRE,
HÉROÏNE DE CINÉMA



RENCONTRE AVEC NOTRE SPÉCIALISTE « CINÉMA », ANDRÉ CEUTERICK.

A PROPOS DU FILM, « LOLA VERS LA MER ».

Dans le film « Lola vers la mer » de Laurent Micheli, Mya Bollaers joue le rôle d'une jeune transgenre dont la mère meurt et qui retrouve, par la force des choses, son père avec qui elle est en conflit depuis longtemps.

Le décès de la mère de Lola, qui va enfin pouvoir se faire opérer, provoque un curieux voyage entre elle et son père (qui continue à l'appeler Lionel) : pour respecter les dernières volontés de la défunte, ils doivent, ensemble, se rendre à la côte belge pour y disperser ses cendres ...

Laurent Micheli évoque ici la transidentité de manière lumineuse, en posant en « héroïne de cinéma » cette jeune fille victime de transphobie ordinaire

« Lola vers la mer » est une histoire simple et universelle qui donne de manière générique une juste et légitime visibilité à la Communauté LGBT, avec beaucoup de respect, d'émotion et un certain lyrisme lié à l'aspect romanesque du récit.

C'est la première prestation au cinéma de Mya Bollaers, elle-même transgenre, qui, à travers une belle interprétation artistique, expose, avec une naturelle détermination, sa transidentité.

ANDRÉ CEUTERICK, PRÉSIDENT, ÉDITEUR RESPONSABLE DU LIEN

RENCONTRE AVEC L'ACTRICE.

Q : C'était votre premier contact avec le cinéma ?

R : « Oui, j'ai simplement répondu comme ça, très vite à une annonce de casting que j'ai trouvée sur internet, sans aucune arrière-pensée. On m'a recontacté puis, après plusieurs rencontres, j'ai finalement décroché le rôle mais au départ, je n'avais aucune intention de faire du cinéma ni même de m'investir dans le milieu artistique. Je ne savais rien du personnage car l'annonce parlait simplement d'une jeune femme transgenre pour « jouer le rôle d'une jeune fille transgenre de 18 ans ».

Q : Comment avez-vous « découvert » votre transidentité ?

R : « Il ne s'agit pas de cela. J'ai toujours su qui j'étais, je n'ai jamais

été perdue face à ça. Seulement, je n'avais pas les clés, les outils, les éléments nécessaires pour mettre des mots sur ce que je ressentais. J'ai été un enfant trans mais je ne savais pas que cela existait. Il n'y a pas eu de « déclic » mais une suite logique dans le développement de ma personnalité au cours de ma démarche transidentitaire, avec les changements physiques et sociaux que cela impliquait mais en tant que personne, je n'ai pas l'impression d'avoir changé. Avec l'âge, j'ai grandi et évolué mais j'ai les mêmes idées et les

mêmes convictions qu'à 12 ou 15 ans, sans pour autant que quelque chose de nouveau se soit installé en moi ».

Q : Avez-vous un regard différent sur le monde, un rapport particulier à la société ?

R : « Je regarde le monde différemment et, en tant que membre d'une communauté minoritaire, je veux apprendre sur les autres personnes minoritaires. Ainsi, je suis très intéressée par les Communautés racisées et je me suis mise en questionnement par rap-



port à leur vécu. Je suis souvent choquée par certains a priori dont elles sont l'objet. Par exemple, une amie afghane me racontait que lorsqu'elle est dans un magasin, on la suit pour être sûr qu'elle ne vole pas ! Ce genre de « racisme sociétal au quotidien » ne m'avait jamais effleuré l'esprit et je me sens d'autant plus proche des communautés minoritaires. Plus je suis loin de la Communauté, blanche, hétéro et mieux je me porte ! ».

Q : Qu'est-ce qui importe prioritairement dans votre rapport aux minorités ?

R : Je m'informe beaucoup et je cherche à bien les comprendre pour mieux les appréhender : cela relève de mes propres expériences de vie et d'un cheminement intellectuel personnel. J'ai surtout peur de faire mal, de blesser les autres dans le dialogue, par l'utilisation de mots inappropriés.

Le vocabulaire est donc extrêmement important. Au-delà de cet engagement particulier, j'ai d'une manière plus générale, toujours soif d'apprendre et de découvrir, sur tout, sur la vie, le monde, selon mes pulsions émotionnelles et affectives. Je cherche tout ce qui peut me faire du bien, ce qui correspond à mon être en situation d'apprentissage permanent. On ne devient pas sage en 10 ou 15 ans mais en toute une vie ».

Q : Qu'est-ce que vous n'aimez pas non plus ?

R : « Me fondre dans la masse. Le conformisme et l'essentialisme me font très peur. La plupart des gens - les ados surtout - ont besoin d'être validés en tant que personne à travers les autres, selon un sentiment d'appartenance à ce que tout le monde aime (doit aimer). Le sensationnel ne m'intéresse pas. Une société qui développe cette logique de valorisa-

tion « de masse » et qui rejette les minorités, me fait très peur ».

Q : Craignez-vous le regard des autres ?

R : « Non mais j'avoue être à l'affût de ce qui se passe autour de moi, parfois de manière un peu obsessionnelle. J'ai souvent l'impression qu'on m'observe, qu'on se moque de moi alors que ce n'est pas le cas. Sans doute est-ce une réminiscence de mon passé « transphobique » qui fait que mon cerveau se met aussitôt en alerte, comme une forme d'auto défense systématique. Mais j'ai conscience que c'est encore en moi aujourd'hui et que j'ai encore du travail à faire à ce sujet. Je veux seulement avoir le droit à la différence, avoir les mêmes droits et les mêmes privilèges que les autres dans une même société ».

Q : Vous semblez hyper sensible ?

R : « Oui mais cela n'a pas de rapport direct avec ma transidentité. J'ai toujours été très sensible sur beaucoup de choses. J'ai aussi de la révolte en moi car j'ai subi des actes de transphobie de gens qui veulent blesser intentionnellement. Ainsi ce membre de ma famille qui m'a interpellé dans la rubrique d'un magazine féminin par mon nom de naissance ou encore ce critique qui a écrit : « Elle n'a pas besoin de jouer le rôle puisqu'elle est trans », un raccourci assez débile. Néanmoins, je peux concevoir qu'il y a des méchants intentionnels et des maladroits stupides ».

Q : Le film vous a-t-il appris quelque chose de nouveau par rapport à vous-même, en dehors de cette première expérience d'art dramatique ?

R : « Oui. Il m'a aidé à accepter

l'enfant que j'ai été. J'ai l'impression qu'on m'a volé mon enfance et une partie de mon adolescence et j'en ai voulu de manière très forte à cet enfant-là. C'est aussi, un peu, le parcours de Lola ».





I TRANSKIDS BELGIQUE

Mya Bollaers participe aux activités de l'association « Transkids Belgique », créée en mai 2018, qui accompagne les parents et les enfants trans.

« Chaque personne transadulte a été auparavant un enfant trans », explique-t-elle. On ne naît pas trans à 18, 20 ou 40 ans. L'association apporte du soutien et de l'écoute aux parents d'enfants trans et aux enfants trans eux-mêmes.

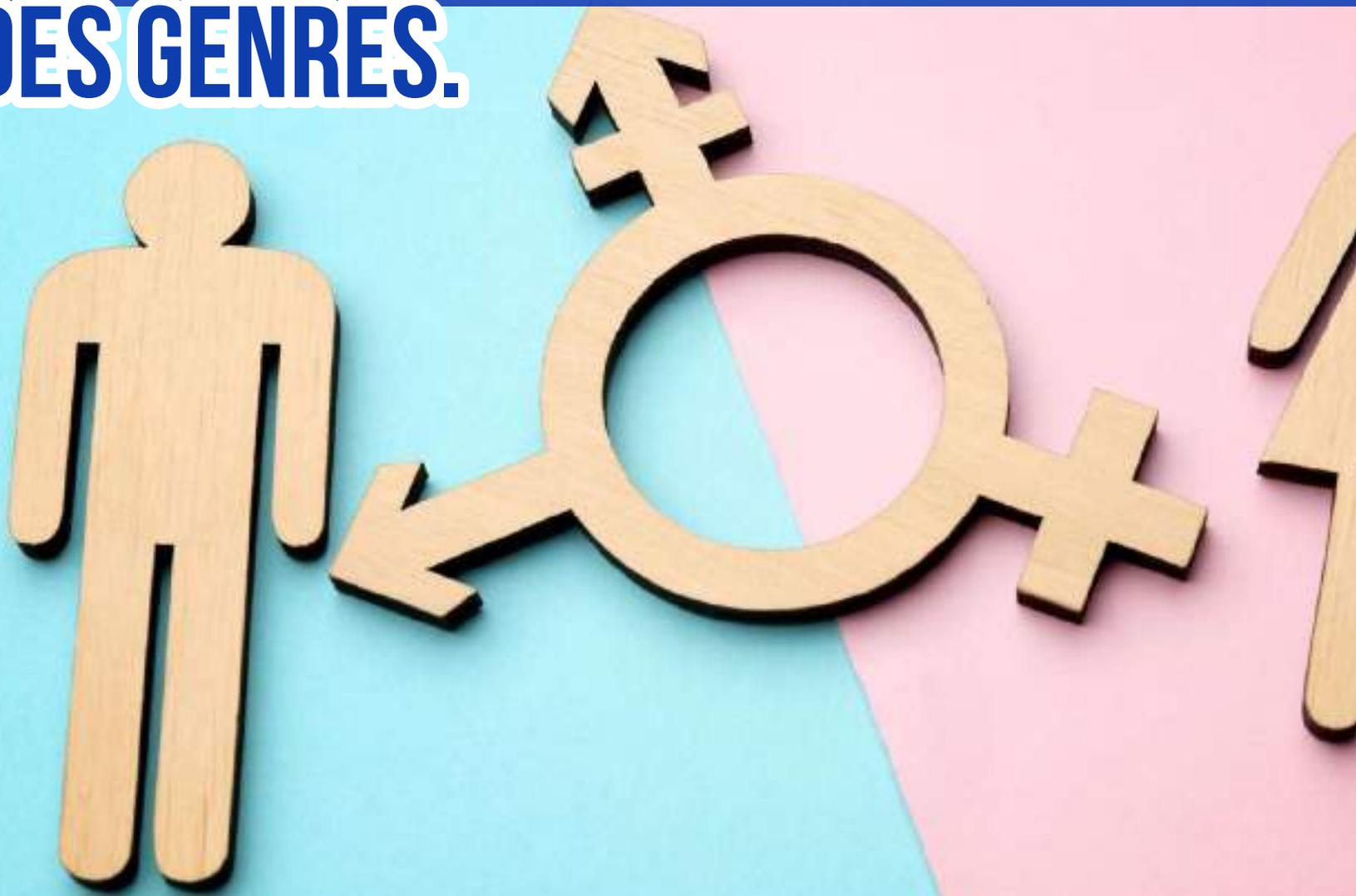
Nous organisons des rencontres d'échange d'expériences et de références et des activités mensuelles spécifiques.

L'association peut également intervenir dans les écoles par rapport à une éventuelle difficulté d'un enfant trans. Il faut sensibiliser le milieu scolaire, principalement les professeurs et les éducateurs qui posent surtout problème.

La transphobie ordinaire sévit tous les jours. Un travail pédagogique et didactique est nécessaire pour faire changer le regard sur la transidentité ».

Une rencontre et une interview signées André Ceuterick, qui nous présentera, durant le 1er trimestre 2020, le film « Lola vers la mer », en présence de Mya BOLAERS.

AU-DELÀ DE LA BINARITÉ DES GENRES.





L'identité de genre - ou comment se définit-on comme femme, comme homme, comme fluide, comme trans - appartient à chacun. Il s'agit d'une construction identitaire, reflet de vécus intimes et personnels qui ne correspondent pas forcément au sexe de la personne assigné à la naissance. Il s'agit aussi de l'essence de nos libertés individuelles.

D'aucuns utilisent le terme de « dysphorie de genre » pour traduire le fait que certaines personnes ne se retrouvent pas dans le modèle binaire des genres. Quel glissement! Au XXI^e siècle, la force du trouble mental serait encore invoquée dans un État

de droit pour désigner des personnes en dehors de la rigidité des normes sociales?

Incontestablement, les personnes transgenres ne se heurtent pas à n'importe quel construit social. Elles questionnent la place des femmes et des hommes dans nos sociétés. Et les stéréotypes de genre, qui bénéficient d'un degré élevé de consensus social tant dans leur dimension prescriptive que prospective, y tiennent le haut du pavé. Dans une recherche déjà ancienne, Bem (1974) a témoigné de ce que la plupart des personnes ne conceptualisaient la question du genre qu'en termes dichotomiques, soit en deux catégories mutuellement exclusives. Quarante ans plus tard, ce constat ne semble pas avoir sensiblement progressé. Comme l'évoque Arnaud Alessandrin (2014), la notion d'identité de genre ne nie pas les normes puisqu'elle naît sous l'effet de la contrainte du genre.

GENRE : FLUIDE OU TRANS, DES DISCRIMINATIONS À LA PELLE.

Ces prescriptions de genre ont de profondes implications dans les interactions sociales. Galvanisées, elles ont la « morale » pour elles et induisent un cortège des discriminations dans la vie familiale, privée, publique et professionnelle des personnes dites transgenres. Ces stéréotypes de genre créent un climat d'impunité qui ne fait que les renforcer. Ainsi, dans son enquête LGBT menée dans l'Union européenne et publiée en 2013, l'Agence européenne des droits fondamentaux dénonçait le fait que la peur d'une réaction homophobe ou transphobe de la police conduit 29% des personnes interrogées à ne pas signaler le cas de violence le plus grave dont elles ont été vic-

times au cours des cinq dernières années en raison de leur appartenance au groupe des personnes LGBT. Et ces dernières années, de nombreux rapports d'associations nationales et transnationales (comme Amnesty International) attestent des violences, des discriminations et des atteintes à la dignité humaine dont sont victimes les personnes transgenres.

MONDE DU TRAVAIL ET INÉGALITÉ DES CHANCES.

En 2015, nous avons mené avec le Centre de recherche de psychologie du travail de l'ULB une étude auprès de 1200 travailleurs LGBT sur les discriminations au travail dues à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Les résultats sont parlants sur les difficultés rencontrées par les personnes transgenres. On

observe d'abord qu'elles sont significativement davantage susceptibles d'être sans emploi, ou exposées à de la discrimination sur leur lieu de travail, que la population LGB. Afin de se protéger du kaléidoscope de ces difficultés, une alternative souvent adoptée est de taire cette partie de soi, de vivre dans le secret et la dissonance. Lorsqu'on interroge les personnes transgenres, celles-ci témoignent d'un vécu beaucoup plus discriminant que les personnes homosexuelles. Elles sont aussi plus anxieuses, moins satisfaites dans la vie et au travail. Elles évoquent plus d'injustices, de rejets, moqueries et états de discrimination insidieuse tels que « non convié.e à des réunions » ou « exclu.e de manifestations sociales ». Ces résultats soulignent que ce sont surtout les comportements remettant en question les modèles normatifs de masculinité et de féminité qui risquent d'être for-

tement discriminés et ce, quelle que soit l'orientation sexuelle des personnes.

UNE LOI BELGE QUI PORTE ATTEINTE AUX DROITS HUMAINS.

Au-delà d'un discours prônant la diversité et condamnant les discriminations, il est donc nécessaire que des actions qui s'articulent explicitement et exclusivement autour de ce critère soient menées.



De nombreuses discriminations à l'encontre des personnes transgenres découlent d'un « F » ou d'un « M » inscrit sur les papiers d'identité. La loi belge dite « relative à la transsexualité » du 10 mai 2007 intègre non seulement la « psychopathologisation » des identités de genre, mais impose également des actes médicaux superflus et attentatoires aux droits humains (stérilisation et mutilations génitales) pour obtenir un changement d'état civil. Cette

législation participe ainsi à l'expression de stéréotypes qui seront mobilisés dans des situations de jugement relatives à la perception de l'équilibre psychique d'une personne trans, à sa capacité d'être parent ou à mener une carrière professionnelle.

Il est temps que la Belgique organise une reconnaissance juridique du genre dans le respect de l'autodétermination des personnes.



EQUALITY

C'est un des dossiers défendus par l'Equality Law Clinic créée en octobre 2014 avec Emmanuelle Bribosia dans le cadre du projet PAI Human Rights Integration. En collaboration avec l'association Genres pluriels et la Ligue des droits de l'homme, la « clinique » participe notamment à l'élaboration d'un nouveau texte de loi que le gouvernement fédéral se dit prêt à appuyer.



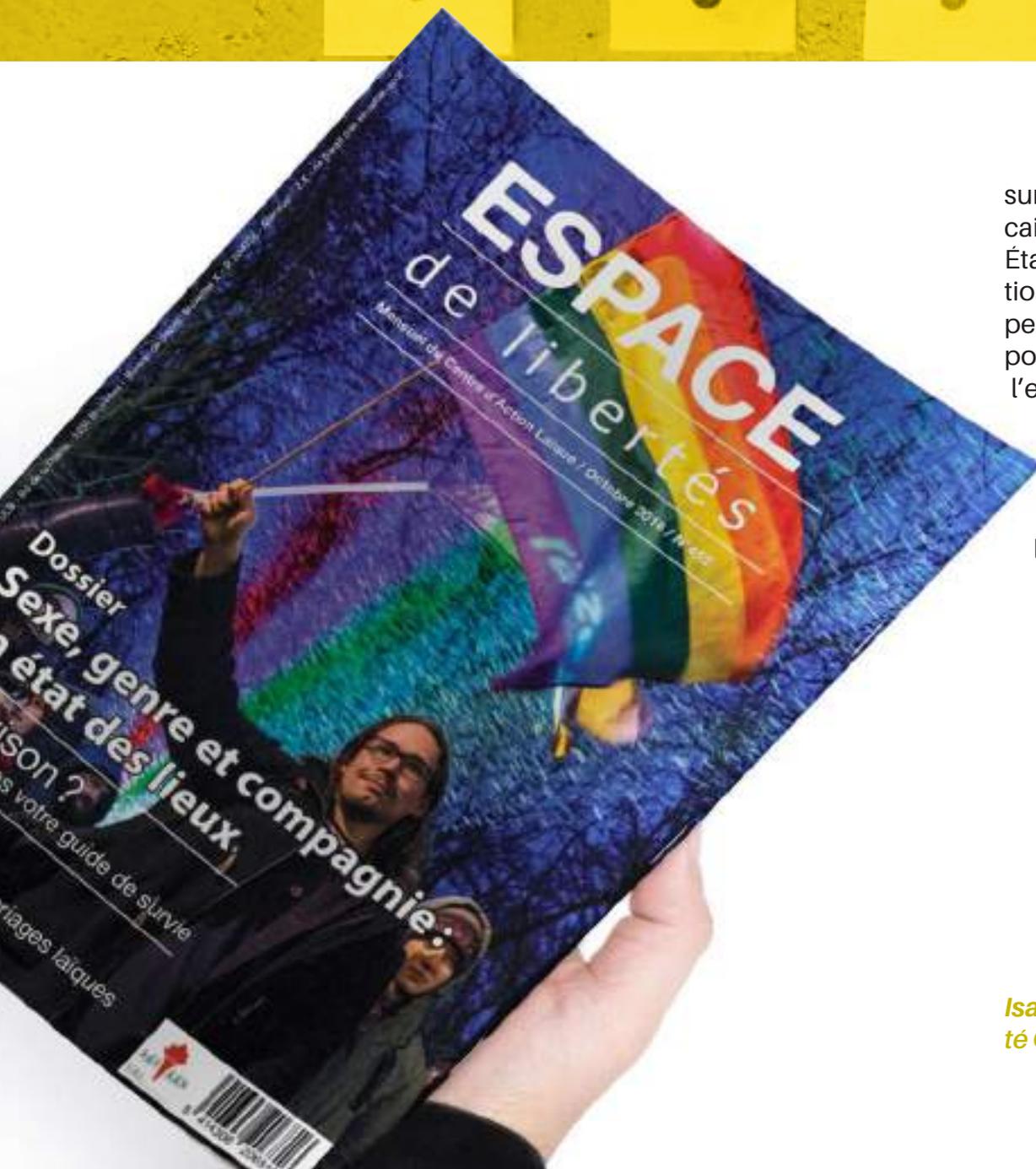
Dans la foulée d'autres pays européens, il est temps que la Belgique organise une reconnaissance juridique du genre fondée sur des procédures rapides, transparentes et accessibles dans le

respect de l'autodétermination des personnes.

Le Conseil de l'Europe, dans une résolution 2048 adoptée le 22 avril 2015 par l'Assemblée parlementaire, l'y encourageait dans les termes les plus clairs. Aux Nations unies, le comité des droits économiques sociaux et culturels faisait de même le 2 mai 2016 dans son commentaire général n°22 sur le droit à la santé sexuelle et reproductive. Il y affirmait clairement que les procédures exigeant que les personnes transgenres ou intersexuées soient psychiatriquées ou soient « guéries » constituent une violation flagrante de ce droit.

Et pour la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie en mai 2016, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, de concert avec des organisations régionales de défense de droits de l'homme





sur les continents américain, africain et européen, a appelé les États à mettre fin à la pathologisation médicale et psychiatrique des personnes transgenres utilisée pour conditionner abusivement l'exercice de leurs droits humains. Plus largement, il est temps de voir la société dépasser le modèle binaire des genres et laisser à chacun la liberté d'être ce qu'il est.

Article de Caroline Closon et Isabelle Rorive, in Espace de liberté Octobre 2016

DROITS DES LGBTI.



Partout dans le monde, des personnes sont prises pour cibles en raison de ceux ou de celles qu'elles aiment, de leur façon de s'habiller, et, en définitive, de ce qu'elles sont.

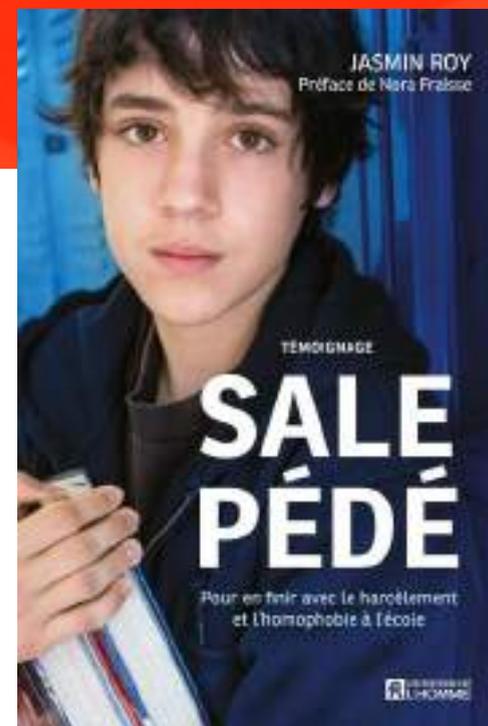
Dans de trop nombreux pays, lorsque l'on est lesbienne, gay, transgenre ou intersexe (LGBTI), on s'expose à des discriminations quotidiennes. Cette discrimination peut être fondée sur l'orientation sexuelle (les personnes pour lesquelles on éprouve de l'attrait), l'identité de genre (la façon dont on se définit, quel que soit le sexe biologique), l'expression de genre (la façon dont on exprime son genre par son habillement, sa coiffure ou son maquillage) ou les caractéristiques sexuelles (par exemple, les parties génitales, les chromosomes, les organes reproductifs ou les niveaux d'hormones).

Qu'il s'agisse d'insultes, de har-

cèlement, mais aussi du fait de se voir refuser un emploi ou des soins de santé adéquats, les différentes inégalités de traitement sont considérables et préjudiciables. Elles peuvent aussi mettre la vie des personnes en danger.

Trop souvent, des personnes LGBTI sont harcelées dans la rue, rouées de coups et parfois tuées, uniquement en raison de leur identité. Une flambée de violence contre les personnes transgenres a fait au moins 369 morts entre octobre 2017 et septembre 2018. De nombreuses personnes intersexuées à travers le monde sont contraintes de subir des opérations chirurgicales dangereuses, invasives et complètement inutiles, qui peuvent avoir des effets secondaires physiques et psychologiques à vie.

Parfois, l'hostilité à l'égard des personnes LGBTI est entretenue par les gouvernements eux-mêmes, alors que leur rôle est de



les protéger.

En Tchétchénie, une campagne soutenue par le gouvernement a entraîné le harcèlement des hommes gays, dont certains ont été enlevés, torturés et même tués. Au Bangladesh, alors que des militants LGBTI ont été tués à coups de machette par des groupes armés, la police et le gouvernement se sont montrés guère enclins à rendre justice aux familles des victimes. Dans de nombreuses zones d'Afrique subsaharienne, les personnes LGBTI continuent de vivre

dans la crainte d'être découvertes, agressées et même assassinées.

Les relations homosexuelles sont érigées en infraction dans 70 pays et sont passibles de la peine de mort dans neuf d'entre eux, dont l'Arabie saoudite, l'Iran, le Soudan et le Yémen. Et même lorsque ces lois restrictives ne sont pas appliquées dans les faits, leur existence renforce à elle seule les préjugés contre les personnes LGBTI, en leur donnant l'impression de ne pas être protégées contre le harcèlement, le chantage et la violence.

COMMENT LUTTE-T-ON CONTRE CETTE DISCRIMINATION ?

Les militant·e·s LGBTI surmontent d'énormes difficultés et mettent leur propre sécurité en

danger pour dénoncer les atteintes aux droits humains des personnes LGBTI et faire en sorte que les lois qui les discriminent changent. En lançant le concept de marche des fiertés ou encore des journées de prise de conscience mondiale comme la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (également appelée IDAHOTB), les personnes LGBTI établissent des alliances et affirment dans le monde entier qu'elles sont fières de leur identité. Les efforts collectifs d'organisations militantes à travers le monde ont réellement porté leurs fruits. Aujourd'hui, au moins 43 pays reconnaissent les crimes homophobes comme une forme de crime inspiré par la haine. En mai 2019, 27 pays avaient légalisé le mariage entre personnes de même sexe.



DÉFINITIONS :

7 RÉPONSES À DES QUESTIONS SOUVENT POSÉES SUR LES NOTIONS LGBTI

QU'EST-CE QUE L'ORIENTATION SEXUELLE ?

L'orientation sexuelle de quelqu'un fait référence aux personnes qui l'attirent et avec lesquelles il ou elle a des relations. L'orientation sexuelle est personnelle et chacun peut décider, s'il le souhaite, comment la définir. Chez certaines personnes, elle change avec le temps.

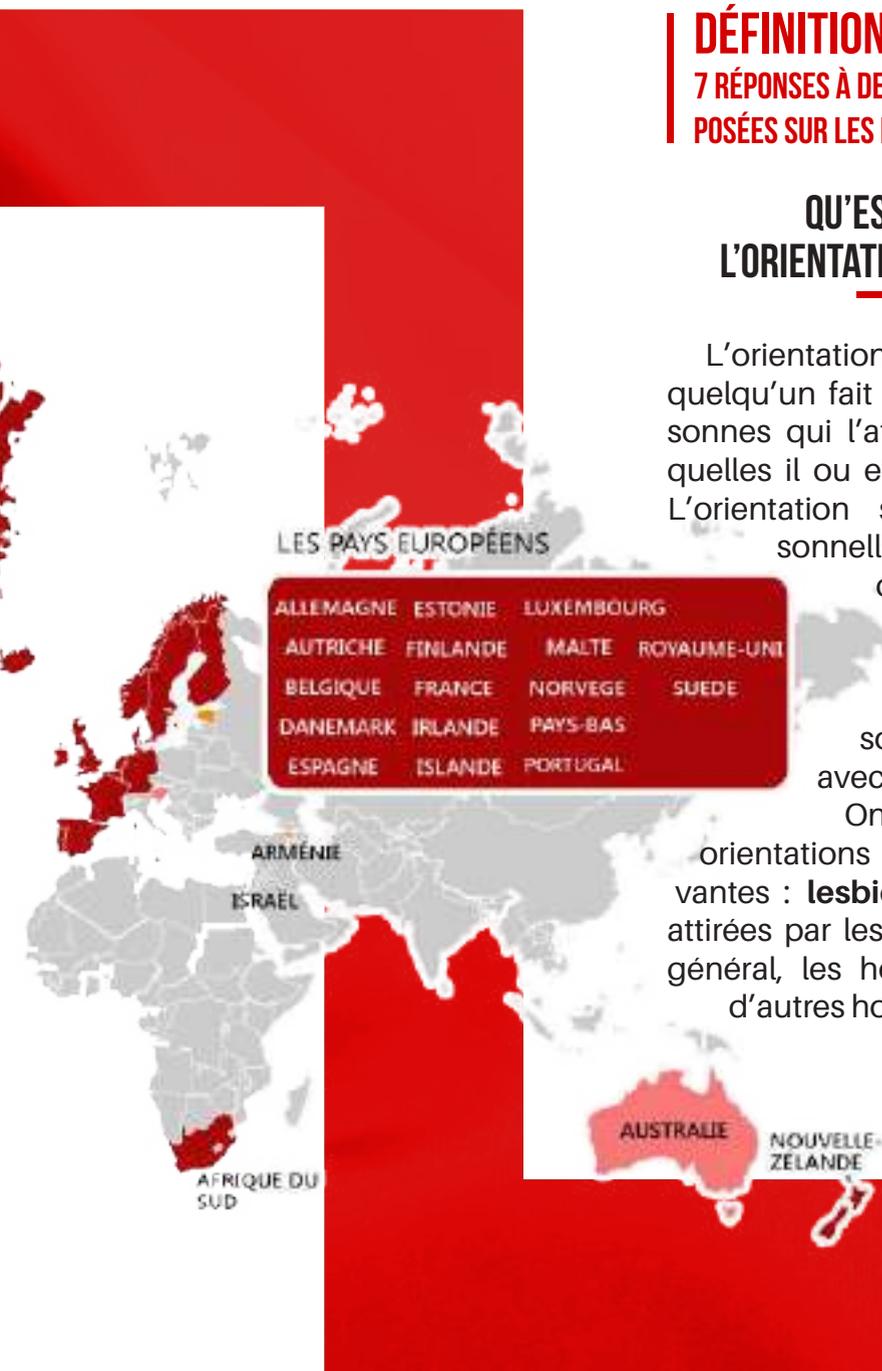
On peut citer les orientations sexuelles suivantes : **lesbienne** (les femmes attirées par les femmes), **gay** (en général, les hommes attirés par d'autres hommes), **bisexuelle**

(l'attrance pour les hommes et les femmes), **pansexuelle** (l'attrance pour des personnes, quel que soit leur genre), **asexuelle** (aucune attraction sexuelle).



MARIELLE FRANCO (1979-2018).

Marielle Franco, une défenseuse des droits humains bisexuelle brésilienne, s'est battue sans relâche pour les droits des personnes LGBTI, des femmes et des nombreuses victimes de la brutalité policière au Brésil. Elle



a été assassinée le 14 mars 2018 alors qu'elle rentrait chez elle après une conférence.

QUE SIGNIFIE « TRANSGENRE » ?

Le terme transgenre (ou trans) désigne une personne dont l'identité de genre ou l'expression de genre ne correspond pas aux attentes traditionnellement associées au genre assigné à la naissance.

Toutes les personnes transgenres ne se considèrent pas « homme » ou « femme ». Certaines se définissent comme ayant plusieurs genres, ou aucun.

Certaines personnes trans décident de suivre un processus de transition, qui leur permet de vivre leur vie selon leur véritable genre. Les processus de transition peuvent prendre différentes formes. Certaines personnes

adoptent de nouveaux pronoms, changent de nom, demandent un changement d'état civil et/ou subissent des opérations chirurgicales d'affirmation sexuelle ou des traitements hormonaux.

Le fait d'être transgenre n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle. Un homme trans peut être gay et une femme trans peut être lesbienne.

OÙ LES PERSONNES TRANSGENRES PEUVENT-ELLES FAIRE RECONNAÎTRE LEUR GENRE À L'ÉTAT CIVIL ?

Dans certains pays, les personnes transgenres peuvent obtenir la modification de leur état civil. Cependant, dans la plupart des cas, elles doivent se soumettre à des processus humiliants, notamment un diagnostic psychiatrique et une stérilisation irréversible, des

actes qui bafouent leurs droits humains. Dans sept pays seulement, ces procédures n'existent pas. Les voici : l'Argentine, la Belgique, la Colombie, le Danemark, l'Irlande, Malte et la Norvège.



SAKRIS KUPILA.

Sakris Kupila est un militant transgenre de Finlande qui se bat pour modifier les lois qui contraignent les personnes transgenres à se faire stériliser avant d'obtenir la reconnaissance de leur genre à l'état civil.

QUE SIGNIFIE « INTERSEXE » ?

On dit d'une personne qu'elle est intersexe lorsqu'elle est née avec des caractéristiques sexuelles différentes de ce que l'on considère généralement comme « féminin » ou « masculin ». Par exemple, chez certaines personnes, le corps peut présenter des caractéristiques à la fois masculines et féminines. Il arrive également que l'arrangement des chromosomes d'une personne ne soit ni typiquement masculin ni typiquement féminin. Ces caractéristiques peuvent être présentes à la naissance ou devenir plus visibles pendant ou après la puberté.

De nombreuses personnes intersexes subissent des opérations chirurgicales de « normalisation » invasives, non urgentes et irréversibles, le plus souvent lorsqu'elles

sont enfants, mais parfois plus tard. Ces procédures laissent des séquelles physiques et mentales dévastatrices à long terme chez ces personnes.

OÙ LES RELATIONS SEXUELLES ENTRE PERSONNES DE MÊME SEXE SONT-ELLES ÉRIGÉES EN INFRACTION ?

Avoir une relation sexuelle avec une personne de même sexe est illégal dans 70 pays. Au Bangladesh, à la Barbade, au Guyana, en Ouganda, en Sierra Leone, au Qatar et en Zambie, vous risqueriez la prison à perpétuité. Neuf pays punissent l'homosexualité de la peine capitale : l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, Brunéi, l'Iran, l'Irak, la Mauritanie, le Pakistan, le Soudan et le Yémen.

OÙ LE MARIAGE ENTRE PER- SONNES DE MÊME SEXE EST-IL RECONNU ?

En mai 2019, le mariage entre personnes de même sexe est reconnu dans 27 pays, parmi lesquels l'Argentine, le Canada, l'Irlande, Malte, l'Afrique du Sud et l'Uruguay. Taiwan s'est récemment engagé à dire oui au mariage pour tous, même si la législation correspondante n'a pas encore été adoptée, et Amnesty International demande au Japon de faire de même.

QU'EST-CE QUE LA MARCHÉ DES FIERTÉS ?

La marche des fiertés peut prendre de nombreuses formes différentes, par exemple des carnivals, des projections de films ou des débats. Ce moment de

fête célèbre les personnes qui sont marginalisées à cause de définitions strictes des notions de masculinité et de féminité. Des événements ont lieu à différents moments de l'année, selon les régions du monde. En Amérique et en Europe, la saison commence généralement en juin, tandis que les marches des fiertés sont organisées entre février et mars en Afrique du Sud.

Quel que soit l'événement, c'est l'occasion pour les personnes LGBTI de montrer qu'elles assument leur identité et en sont fières. Ces événements célèbrent le mouvement LGBTI dans toute sa diversité et donnent de l'ampleur aux appels à respecter et à protéger les droits des LGBTI.

Les marches des fiertés sont interdites dans plusieurs pays du monde, notamment en Russie, en Arabie saoudite, en Ouganda et, plus récemment, en Turquie

En Turquie, des militant·e·s organisent la marche des fiertés d'Istanbul et y participent depuis 2003. Mais, en 2016, l'événement a été annulé.

POURQUOI LES DROITS DES LGBTI SONT-ILS IMPORTANTS ?

Chacun devrait pouvoir être fier de ce qu'il est et des personnes qu'il aime. Nous avons tous le droit de nous exprimer librement. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits

de l'homme (qui définit pour la première fois les droits reconnus à chacun) protège le droit de s'exprimer librement pour tous.

Mettre fin à l'homophobie et à la transphobie permettra de sauver des vies. Le harcèlement contre les LGBTI expose les personnes qui se considèrent comme telles à un risque accru de préjudice physique et psychologique. Toute personne a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité.

Accepter les personnes LGBTI et comprendre leur identité permet d'apprendre à supprimer de nombreux obstacles imposés par les stéréotypes de genre. En définissant et en limitant la façon dont chacun devrait vivre sa vie, ces stéréotypes sont nocifs pour toute la société. S'ils sont supprimés, chacun pourra alors être libre de se réaliser pleinement, sans contraintes sociales discriminatoires.

Les personnes LGBTI, et par-



A ISTANBUL, LA MARCHE DES FIERTÉS DISPERSÉE PAR LA POLICE.

ticulièrement les personnes transgenres et celles qui ne se conforment pas à la norme de leur genre, risquent souvent d'être victimes d'exclusion économique et sociale. En luttant pour des lois plus soucieuses de n'exclure personne, quelles que soient les orientations sexuelles et identités de genre, chacun pourra accéder à ses droits à la santé, à l'éducation, au logement et à l'emploi.

Dans le monde entier, des sympathisant-e-s d'Amnesty International ont défendu les droits des LGBTI en Russie après avoir appris que des hommes gays avaient été enlevés, torturés et tués dans le cadre d'une campagne soutenue par le gouvernement en Tchétchénie.



QUE FAIT AMNESTY INTERNATIONAL POUR DÉFENDRE LES DROITS DES LGBTI ?

Nous sommes déterminés à nous opposer à la discrimination contre les personnes LGBTI dans le monde. Nous formulons des recommandations aux gouvernements et à d'autres personnalités influentes afin qu'ils améliorent les lois et protègent les droits des personnes, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Après une campagne mondiale d'Amnesty International, la plus haute juridiction de Taiwan a jugé que l'interdiction du mariage entre personnes de même sexe était anticonstitutionnelle. En mai 2019, Taiwan a officiellement re-

connu le mariage entre personnes de même sexe, une première en Asie.

Dans d'autres domaines, notre travail a fortement influencé l'adoption de nouvelles lois autorisant la reconnaissance légale par le gouvernement du véritable genre des personnes, en Grèce, au Danemark et en Norvège.

Bien que le mouvement LGBTI ait fait des progrès indiscutables, il reste encore beaucoup à faire. Amnesty International aide des militant-e-s du monde entier à créer des ressources sur divers problèmes qui affectent les personnes LGBTI, comme un kit de plaidoyer qui peut être utilisé pour combattre la discrimination en Afrique subsaharienne, ou la série **Body Politics**, qui vise à mieux sensibiliser à la criminalisation de la sexualité et de la procréation.

[Article paru sur le site d'Amnesty International.](#)

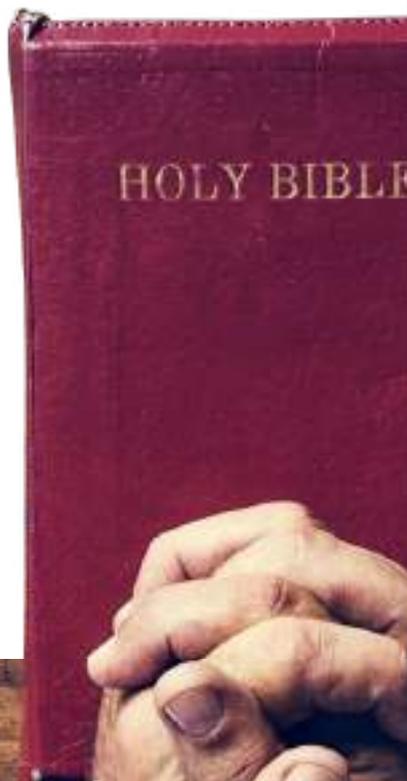
UNE MILITANTE DE L'OPPOSITION RUSSE A ÉTÉ RETROUVÉE MORTE À SAINT-PETERSBOURG, TUÉE À L'ARME BLANCHE. ELLE ÉTAIT DEPUIS PLUSIEURS MOIS – COMME D'AUTRES ACTIVISTES – LA CIBLE DE MENACES SUR UN SITE ANTI-LGBT.

Les textes fondateurs des grandes religions du livre partent d'un même présupposé, selon lequel l'homme et la femme auraient été créés par Dieu, différents et complémentaires, dans le but d'assurer la reproduction de l'espèce humaine. Dans cette optique, homme et femme ont donc pour mission de réaliser le projet divin, et non de se réaliser eux-mêmes.

I COMPLÉMENTARITÉ.

Derrière cette conception à première vue anodine des rapports homme/femme se cache une essentialisation de chacun, qui fige homme et femme dans des rôles

déterminés. La complémentarité, ce n'est pas l'égalité, comme en témoigne par exemple le développement récent du « féminisme islamique » qui prétend que les différences entre hommes et femmes, si elles ne sauraient justifier leur inégalité en droit, fondent cependant leurs différences de rôles sociaux. On trouve le même type de discours au sein des mouvements chrétiens conservateurs, qui tout en louant



D'OÙ VIENT LE REGARD MORAL SUR LA SEXUALITÉ ?

LEÏLA BABÈS.



les vertus typiquement féminines que seraient la patience, la douceur, la tendresse, l'amour maternel, l'abnégation, etc., refusent pour cette raison-même le droit aux femmes d'accéder à des rôles traditionnellement masculins, car elles s'éloigneraient de leur « nature », autrement dit du projet que Dieu a conçu pour elles.

C'est ainsi que Leïla Babès (NDLR : sociologue des religions spécialisée dans les relations entre Islam et laïcité) écrit : « Aucune perversion, aucun crime sexuel (...) ne représente un tabou aussi fort que la transgression de la différence entre le masculin et le féminin. (...) le Prophète a maudit les femmes garçons et les hommes efféminés. C'est pourquoi aux différences biologiques entre l'homme et la femme doivent correspondre des différences de rôles et de fonctions, et par-dessus tout, une nette différenciation physique et vestimentaire ».

I REPRODUCTION.

La sexualité, dans une optique religieuse, a le plus souvent pour but la reproduction de l'espèce. Singulièrement, dans le christianisme, la sexualité est perçue comme un pis-aller, et le mariage comme une manière de rendre acceptable l'activité sexuelle. L'idéal, c'est l'union - chaste, évidemment - avec Dieu, mais « la chair est faible, hélas » comme l'écrivait Mallarmé. Aussi faut-il canaliser les pulsions sexuelles en leur assignant un cadre et un objectif qui les dépassent, à savoir la reproduction de l'espèce.



SEXE ET RELIGION NE FERAIENT PAS BON MÉNAGE.

NADIA GEERTS.



La sexualité, c'est aussi ce qui nous rappelle notre animalité. Or, dans une perspective religieuse, l'homme ne saurait être un animal comme les autres, dès lors qu'il a été privilégié par Dieu. Il s'agit donc qu'en toute circonstance, il s'éloigne du stupre et de la fornication, qui constituent sa part bestiale religieusement inacceptable.

Finalement, le regard moral sur la sexualité dépend fondamentalement de la réponse que l'on donne à la question du sens de la vie sur terre. À cet égard, les réponses religieuses - sédimentées dans la culture - diffèrent radicalement d'une réponse libre-exaministe, qui placerait au centre la recherche de la réalisation individuelle, du bonheur et du plaisir.

Publication de Nadia Geerts, maître-assistante en philosophie, in revue n° 80 « Santé et fraternité » du Cal Liège





Conférence-débat de François de Brigode à l'hotel de ville de Mons le 25 octobre 2019.

Un franc succès pour la laïcité.

Merci au conférencier, au bourgmestre et aux services de la ville de Mons ainsi qu'à toutes les associations amies, qui ont contribué à la réussite de cette activité.

DIDIER DONFUT,
Président de la MLF.



Maison de la Laïcité
de Fraternité

